

DES PROJETS, AUX CHANTIERS

Référence de l'agence Augustin Faucheur Architecture et Urbanisme

N° 11

Automne 2012

www.augustinfaucheur.com

ZAC DE LA GARE DE RUNGIS Paris 13°

Construction d'un centre social associatif

ZAC DE LA GARE DE RUNGIS Paris 13°

Construction d'un centre social associatif

ZAC DE LA GARE DE RUNGIS Paris 13°

Construction d'un centre social associatif

CHAMPIGNY SUR MARNE

Construction de 35 logements collectifs

BERNES SUR OISE

Construction de 20 logements collectifs

VERSAILLES

Rénovation - Extension d'une maison de ville

RECONFIGURATION METROPOLITAINE

4 PROJETS POUR ENCHANTER LA VILLE

DES PROJETS, AUX CHANTIERS



Toujours porté par le plaisir de faire de l'architecture, de tirer vers soi un projet, pour y apporter du sens, de l'intérêt et entrer ainsi dans une démarche de dialogues et d'échanges, je veux offrir aux visiteurs / usagers de mes projets la sensation de parcourir un espace maîtrisé et généreux.

Ma pratique s'attache à travailler sur des territoires ou des lieux dans lesquels l'architecture semble dans un premier temps exclue ou non désirée. Au travers de la reconsidération du contexte, la mise en résonance des éléments entre eux, la simplicité de moyens et de mise en œuvre, l'attention au détail, par le dialogue et la pédagogie, mon travail cherche à réintroduire de l'architecture.

Abordant le projet sous l'angle de son rapport au territoire, par l'exploration de ses potentialités, je m'emploie à faire de tout projet un acteur de la reconsidération du lieu, de redécouverte du contexte, pour transformer les cadres de vie et en re-définir la substance.

Cette préoccupation du contexte passe aussi par un attachement à la dimension sociale de mon métier. La pédagogie et la sensibilisation au projet deviennent des enjeux tout aussi important que le projet lui-même. Le dialogue qui s'installe alors avec les différents acteurs trouve ainsi son aboutissement dans les tribulations du chantier.

“ Aussi je vous souhaite d'avoir autant de plaisir à la découverte de mon travail, que j'en ai eu à le réaliser ”

Augustin Faucheur



Augustin FAUCHEUR

(Orléans, 1977)
architecte, urbaniste

Augustin Faucheur est architecte diplômé de l'Ecole d'Architecture de Paris-Belleville.

Parallèlement à son parcours universitaire, il a acquis de solides compétences techniques en travaillant au sein du bureau d'étude pendant trois ans. Avec cette expérience et pour répondre à sa première commande : l'extension d'une maison de ville à Chaville, il a créé Augustin Faucheur Architectes en avril 2005.

Parallèlement au développement de son activité comme architecte libéral, il est intervenu dans les agences PHILEAS et KOZ Architecte (Plan 01), dans le cadre de concours ou de missions de suivi de chantier.

Parmi ses projets en cours la construction de 35 logements collectifs à Champigny-sur-Marne, la construction de 20 logements intermédiaire à Bernes-sur-oise, ou encore la réalisation d'un centre social associatif dans le 13 arrondissement pour la mairie de Paris.

En complément de ses projets d'architectures, Augustin Faucheur intervient comme architecte, urbaniste sur des opérations de requalifications urbaines et d'espaces publics dans le cadre de projets d'équipements ou d'infrastructures. Parmi ces projets, la mise en accessibilité PMR et le réaménagement des quais de la gare de Marseille-Blancarde, la requalification du site de l'usine Sallandrouze à Aubusson, ou la rénovation d'un site d'1 hectare à Noisy-le-Sec pour l'implantation d'un équipement hospitalier.

Aujourd'hui l'agence s'organise autour d'Augustin Faucheur et d'un architecte collaborateur. Depuis octobre 2010, l'agence, partage dans le 19^e arrondissement de Paris, un atelier de travail avec 3 autres agences (SAM Architecture, Multi, et Archi-Carton). Ce regroupement permet de disposer aujourd'hui de moyens humains et matériels renforcés., et assure surtout à l'agence un échange continu d'expériences architecturales et de savoir-faire techniques.

Publications

CONSTRUCTION MODERNE	n° 114 - Année 2003 Bétons, matière d'architecture Les résultat du concours CIM BETON 2003-2004
CHAMPIGNY NOTRE VILLE	n° 427 - Année 2011 Travaux - Construction Résidence "Fourny-Egalité" - construction de 35 logements sociaux
LE COURRIER DE L'ARCHITECTE	06 Juillet 2011 Bâtiments publics / Divers "Des airs de Maison du Peuple" - ZAC de Rungis
LA MONTAGNE	20 Avril 2011 Aubusson- Vivre sa ville. Cité de la Tapisserie - Le site est choisi : ce sera celui de l'ENSA
LE MONITEUR	n°5616 - Année 2011 Architecture & Urbanisme Les résultats du concours pour l'opération de construction d'un centre social associatif à la ZAC de la gare de Rungis
LE MONITEUR	n°5623 - Année 2011 Actualité "Ile de France" - P 59 "Le Centre Social, futur Totem de la ZAC de la Gare de Rungis"

Exposition

PAVILLON DE L'ARSENAL Paris	Octobre - Novembre 2009 Habiter 09.08 / 09.09 Concours d'architecture pour la construction de nouveaux logements à Paris septembre 2008 - 2009
PAVILLON DE L'ARSENAL Paris	Mai - Juin 2011 Nouveaux Equipements à Paris Concours d'architecture pour la construction de nouveaux équipements à Paris 2011-2012

Concours-Prix

CIM BETON	2004 Une Maison des Culture Nouvelle - Lens Projet cité
-----------	---

Quelques Dates

1995 débuts à l'Ecole d'Architecture de Paris Belleville. Erasmus en 2000 à l'École Polytechnique de Milan (Italie), section architecture jusqu'en 2001. 2004 fin du cycle à Paris Belleville, diplôme "mention très bien" avec les directeurs d'études Alain Dervieux et Olivier Gahinet; réappropriation de la halle SERNAM, un forum d'échange associatif Paris 13^{ème}. 2005 création de l'agence. 2006 installation rue de Paradis. 2010 déménagement rue Burnouf. 2011 Démarrage du chantier des 35 logements de Champigny-sur-Marne. 2012, création de la SARL Augustin Faucheur, Architecture et Urbanisme





Mes premières années de pratique entre collaboration en agence et développement de ma propre activité ont été consacrées à la confrontation des acquis universitaires à l'apprentissage du réel, et s'est concrétisé dans le projet d'une rénovation-extension de maison à Versailles.

L'année 2009 a été celle des premières projets d'envergures. Pour ma deuxième participation à un concours sur invitation, l'agence a été lauréate de l'opération de construction de 35 logements collectifs à Champigny-sur-Marne (pour le compte d'IDF habitat). Ce projet marque le démarrage effectif de l'agence et qui s'est poursuivi avec la commande de 20 logements intermédiaires à Bernes sur Oise.

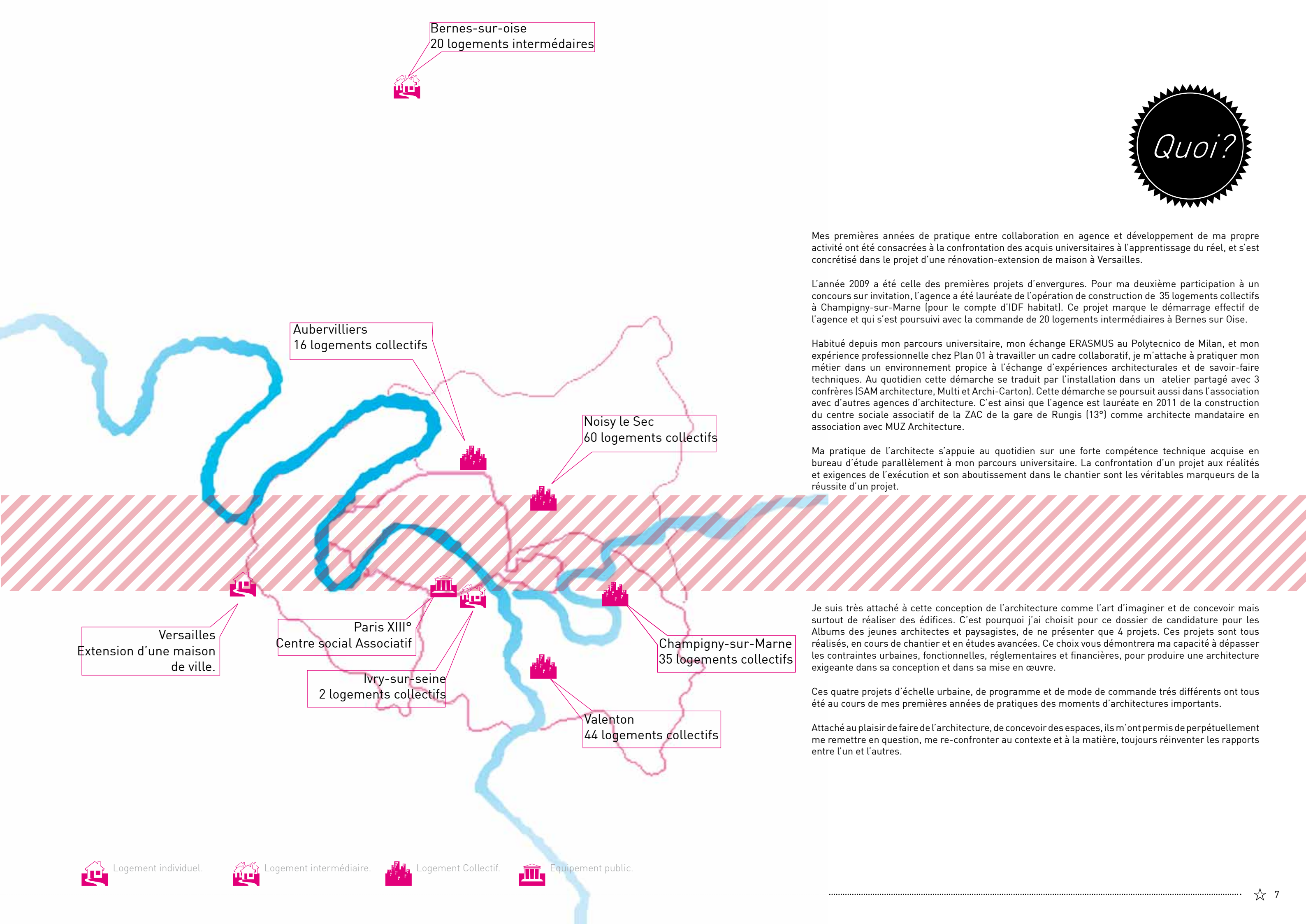
Habitué depuis mon parcours universitaire, mon échange ERASMUS au Polytechnico de Milan, et mon expérience professionnelle chez Plan 01 à travailler un cadre collaboratif, je m'attache à pratiquer mon métier dans un environnement propice à l'échange d'expériences architecturales et de savoir-faire techniques. Au quotidien cette démarche se traduit par l'installation dans un atelier partagé avec 3 confrères (SAM architecture, Multi et Archi-Carton). Cette démarche se poursuit aussi dans l'association avec d'autres agences d'architecture. C'est ainsi que l'agence est lauréate en 2011 de la construction du centre sociale associatif de la ZAC de la gare de Rungis (13^e) comme architecte mandataire en association avec MUZ Architecture.

Ma pratique de l'architecte s'appuie au quotidien sur une forte compétence technique acquise en bureau d'étude parallèlement à mon parcours universitaire. La confrontation d'un projet aux réalités et exigences de l'exécution et son aboutissement dans le chantier sont les véritables marqueurs de la réussite d'un projet.

Je suis très attaché à cette conception de l'architecture comme l'art d'imaginer et de concevoir mais surtout de réaliser des édifices. C'est pourquoi j'ai choisi pour ce dossier de candidature pour les Albums des jeunes architectes et paysagistes, de ne présenter que 4 projets. Ces projets sont tous réalisés, en cours de chantier et en études avancées. Ce choix vous démontrera ma capacité à dépasser les contraintes urbaines, fonctionnelles, réglementaires et financières, pour produire une architecture exigeante dans sa conception et dans sa mise en œuvre.

Ces quatre projets d'échelle urbaine, de programme et de mode de commande très différents ont tous été au cours de mes premières années de pratiques des moments d'architectures importants.

Attaché au plaisir de faire de l'architecture, de concevoir des espaces, ils m'ont permis de perpétuellement me remettre en question, me re-confronter au contexte et à la matière, toujours réinventer les rapports entre l'un et l'autres.



Logement individuel.



Logement intermédiaire.



Logement Collectif.



Equipement public.



NOISY LE SEC

“AFFIRMER LE VERGER URBAIN”

MAITRISE D’OEUVRE : Augustin FAUCHEUR, Architecte Mandataire DATE : 2012 PROGRAMME Construction de 60 logements collectif LIEU NOISY LE SEC (93) MOA : NACARAT + TERRALIA BUDGET : 6.9 M€ HT SHON 4150 M² QUALITE ENVIRONNEMENTALE BBC MISSION Mission complète PLANNING : Permis de Construire Octobre 2012

La géométrie complexe de la parcelle, la déclivité du terrain, l’identité forte du caractère à la fois urbain sur rues et paysagé au cœur du site proposé, crée un véritable défi dans la mise en place de la solution architecturale à apporter.

A la lecture des objectifs définis par la ville et des exigences du programme, la viabilisation et l’occupation de ce site en cœur de ville s’appuiera sur les intentions architecturales suivantes :

CREER DES TRANSITIONS :

Au cœur de la ville de Noisy-le-Sec, le site proposé s’inscrit entre le caractère “village” de la rue Anatole France, les immeubles de rapport de la rue Frépillon (R+2+C à R+3+C) et les jardins paysagés du cœur d’îlot. Le projet assure par sa volumétrie la transition d’échelle entre les différentes densités du terrain proposé.

AFFIRMER LE VERGER URBAIN :

Au cœur de la parcelle, le projet maintien la présence végétale au sein du quartier, en prenant soin des arbres existants (8 sujets importants sont maintenus) et donne à lire la trame des jardins familiaux préexistants.

GARANTIR LA COHERENCE :

Entre l’immeuble de la rue Anatole France et les deux immeubles de la rue Frépillon, la proposition offre au quartier, la lecture d’une opération globale, d’une grande cohérence d’échelles, de volumes et de matériaux.

INCITER A LA DECOUVERTE & A LA RENCONTRE :

En s’appuyant sur la promenade paysagère traversant la parcelle de part en part, le cœur de l’îlot devient un extérieur paysagé, véritable lieu de vie et d’échanges, pratiqué au quotidien par les habitants.

S’OUVRIR SUR LA VILLE :

Tournée vers les restanques paysagères en son cœur et ouverte sur la ville par d’amples porches et proposant de larges vues sur ses espaces extérieurs collectifs, la proposition est aussi par le jeu de sa volumétrie et de son fonctionnement ouverte sur le quartier. Ces ouvertures sont un encouragement à découvrir la diversité de l’intérieur de l’îlot.

JOUER DE LA TOPOGRAPHIE DU TERRAIN :

la parcelle concernée est marquée par une forte déclivité entre un point bas sur la rue Anatole France, et un point haut sur la rue Frépillon (parcelle n° 218) d’environ 5m50.

Guidé par ces intentions et par les contraintes du site, le projet prend le parti de constituer un ensemble de logements collectifs

conçu comme l’assemblage de logements très individualisés. Ils fonctionnent autour d’un îlot paysagé comme un verger urbain, lieu d’appropriation pour tous les habitants. Cette proposition architecturale est le résultat d’une intention et d’une réflexion sur le passage de l’espace collectif de la rue vers celui intime du cœur paysagé, de façon à proposer une typologie architecturale innovante et adaptée à l’échelle de ce quartier. Notre projet s’organise donc de la façon suivante :

UN SOL ET DES SOCLES :

Point de références du projet, à la fois lieu des accès au site et de gestion du dénivelé du site, le sol de cette opération est l’élément unificateur du projet. En se basant sur la topographie initiale du site, le sol du projet est modelé en plateau parallèle d’une hauteur d’environ 40 cm. Cette trame supporte les circulations piétonnes et l’organisation du traitement paysagé du projet autour de la notion de verger urbain.

Au droit du volume des logements, le travail de nivellement en restanque, forme des socles pour l’assise des logements situés en cœurs d’îlots et inscrivent le projet dans la pente du terrain.

TROIS IMMEUBLES :

Sur les deux rues qui encadrent la parcelle, le projet vient renforcer le caractère urbain du quartier en proposant une densification relative. Les bâtiments s’implantent en limites séparatives, à l’alignement et à hauteur des mitoyens. Alignés de part et d’autre des masses bâties se cisailent pour permettre :
- de laisser passer à RDC, de très grand porche ouvert pour organiser une série d’appel vers le verger urbain.
- de lancer une invitation à accéder sous le volume et découvrir le parcours et les espaces situés en cœur de parcelle.
- de proposer des orientations de vues et de lumière différenciées.

SEPT PLOTS :

Inscrit sur la trame des restanques et des vergers urbains, le projet en cœur d’îlot se construit d’abord en 7 plots (de 2 à 4 logements) organisés en “U” autour du jardin collectif. Posés sur un socle, ces plots accueillent à RDC, 2 grands logements T4 de plain pied sur jardin privatifs et de 2 logements T3 duplex en R+1+C autour d’une circulation verticale commune. En haut du cœur d’îlot, l’association du volume d’un T4 et d’un T3 permet la création des grands logements de type T5 ou T6 sous forme de maisons de ville.

En cœur d’îlot, les volumes sont découpés à partir du R+1 pour créer des espaces en creux offrant des terrasses au T3 et des percées importantes entre les jardins.



DES PARCOURS PIETONS :

Irriguant tout le projet, les parcours du piéton font l'objet d'un très grand soin. Organisé face aux tracés des restanques minérales, le cheminement piéton est d'abord un véritable lieu d'échanges et de rencontres. Au cœur du verger urbain, il organise les flux, irrigue les différents logements et affirme la trame du verger. En liaison avec ce chemin, les distributions verticales des logements intermédiaires sont largement ouvertes. Sur le cœur d'îlot, les vides laissés entre les volumes des logements à R+1 permettent de percevoir l'épaisseur des bâtiments et génère des percées visuelles.

Les services nécessaires au fonctionnement de la résidence : portillon piétons – BAL – accès aux locaux collectifs (vélos poubelles) sont adossés au parcours piétons à proximité des points d'accès avec les rues.

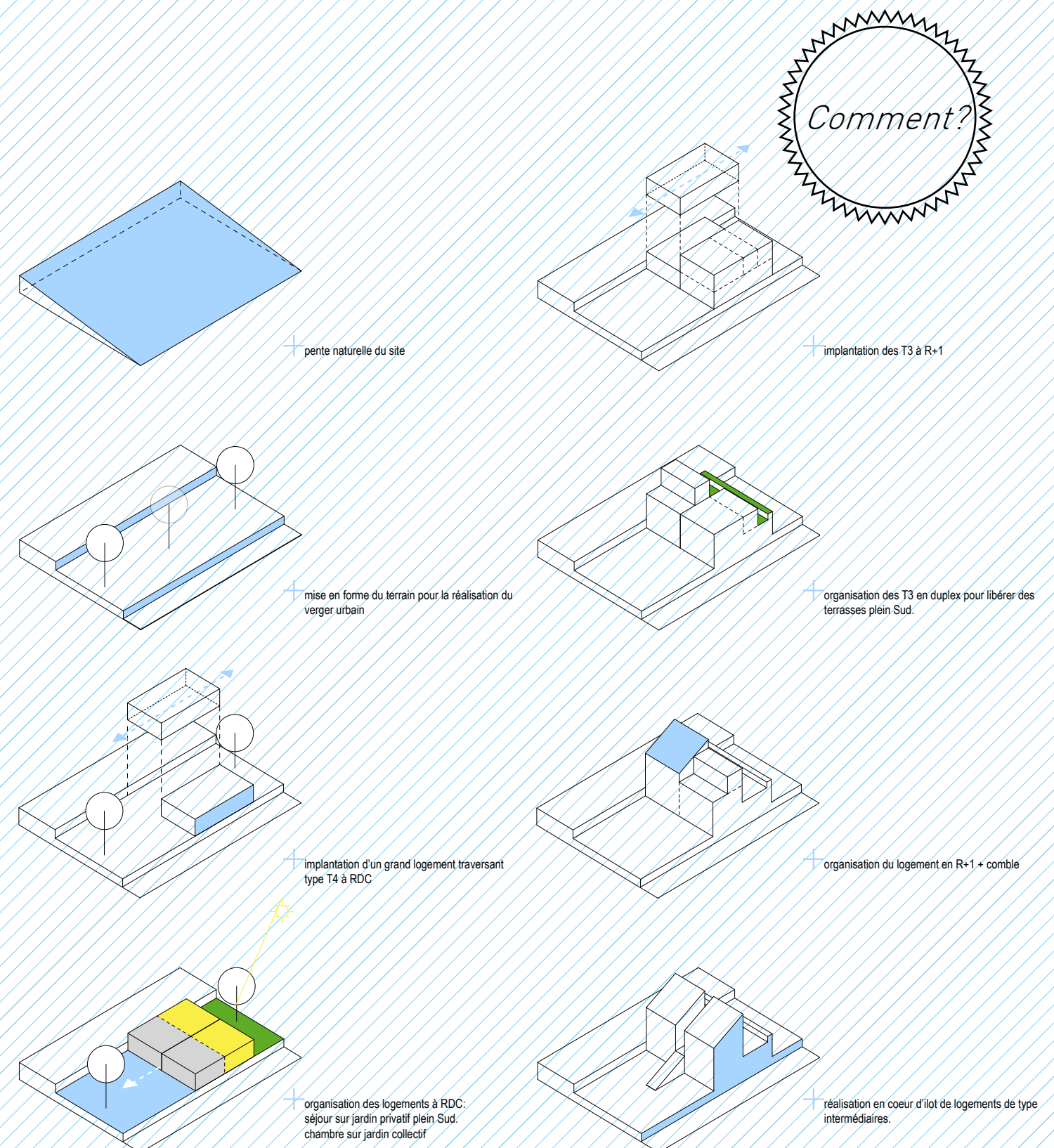
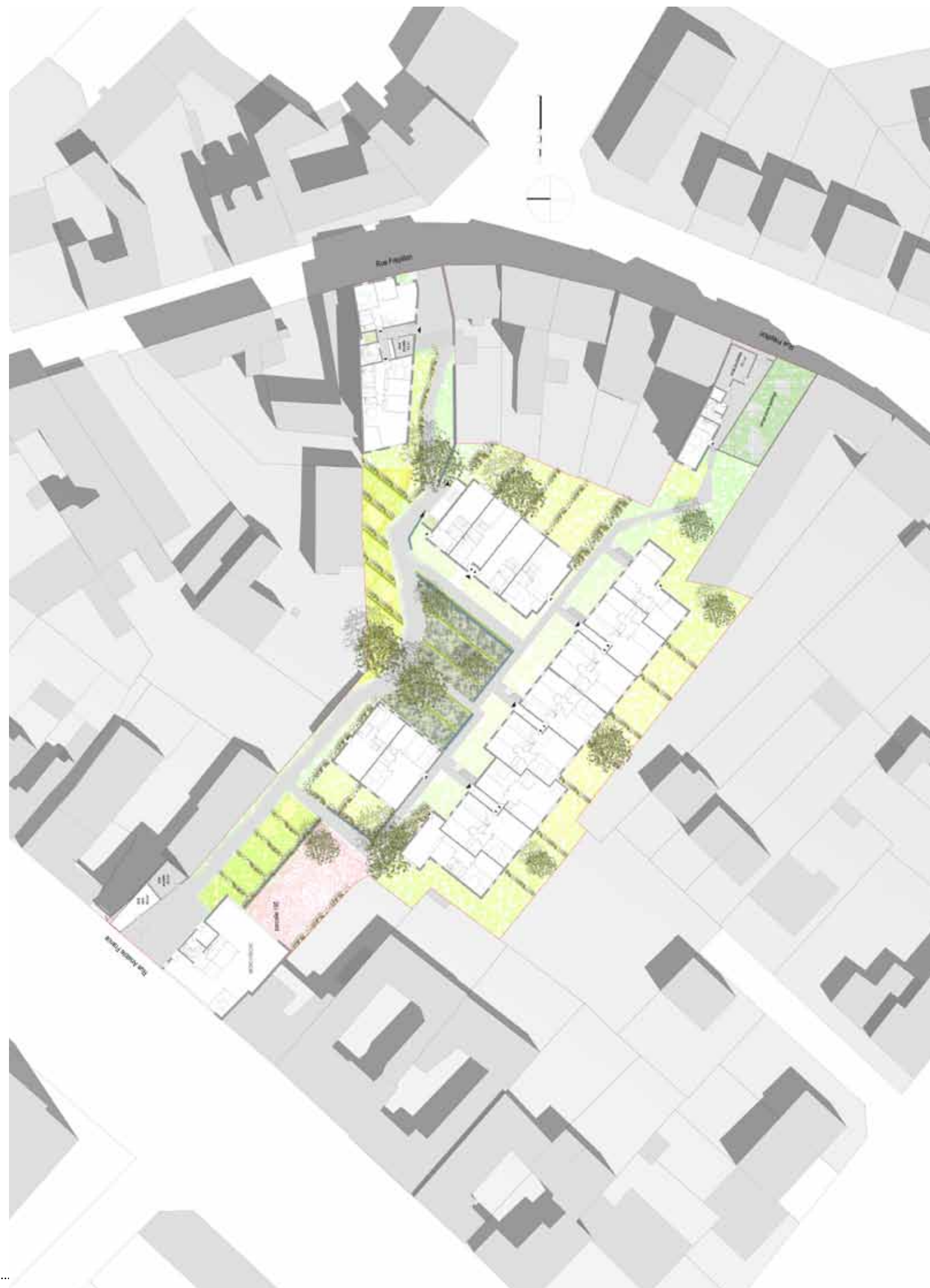
UNE MATERIALITE SIMPLIFIEE :

En renforcement de la volumétrie des masses bâties des logements et des espaces extérieurs, trois matériaux racontent l'histoire du projet. D'abord un béton matricé, et lassuré de teinte "feutre brun" marquent l'organisation des socles et restanques modelant la topographie du terrain. Puis des volumes simples en enduit blanc, lisse presque réfléchissant marquent la géométrie rigoureuse des logements. Enfin un revêtement en bardage bois vient souligner toutes les aspérités du projet, les liens entre les différentes composantes du projet, les volumes supplémentaires ajoutés à certains logements, les retraits créés pour offrir des terrasses.

A partir de ces matériaux les façades de chaque immeuble (Anatole France, Frépillon bas et Frépillon haut) sont réalisées pour répondre au caractère singuliers de chaque implantation. Ainsi la façade (Ouest) sur Anatole France cherche à accentuer le passage et les vues vers le cœur d'îlot, tout en maintenant la cohérence du projet de part et d'autre du passage. Cette façade propose la lecture de grandes fenêtres urbaines à la fois à l'échelle des mitoyens (à R+1/R+1+C) et à l'échelle de la ville.

Dans le cadre de la fluidification du parcours résidentiel que souhaite mettre en place la ville de Noisy le Sec, l'immeuble collectif sur Frépillon bas est destiné à l'accession sociale. Afin d'encourager la mixité sociale au sein du projet, tout en facilitant la gestion ultérieure de la résidence, les parcours piétons et véhicules restent partagées entre la résidence Nacarat et Terralia.

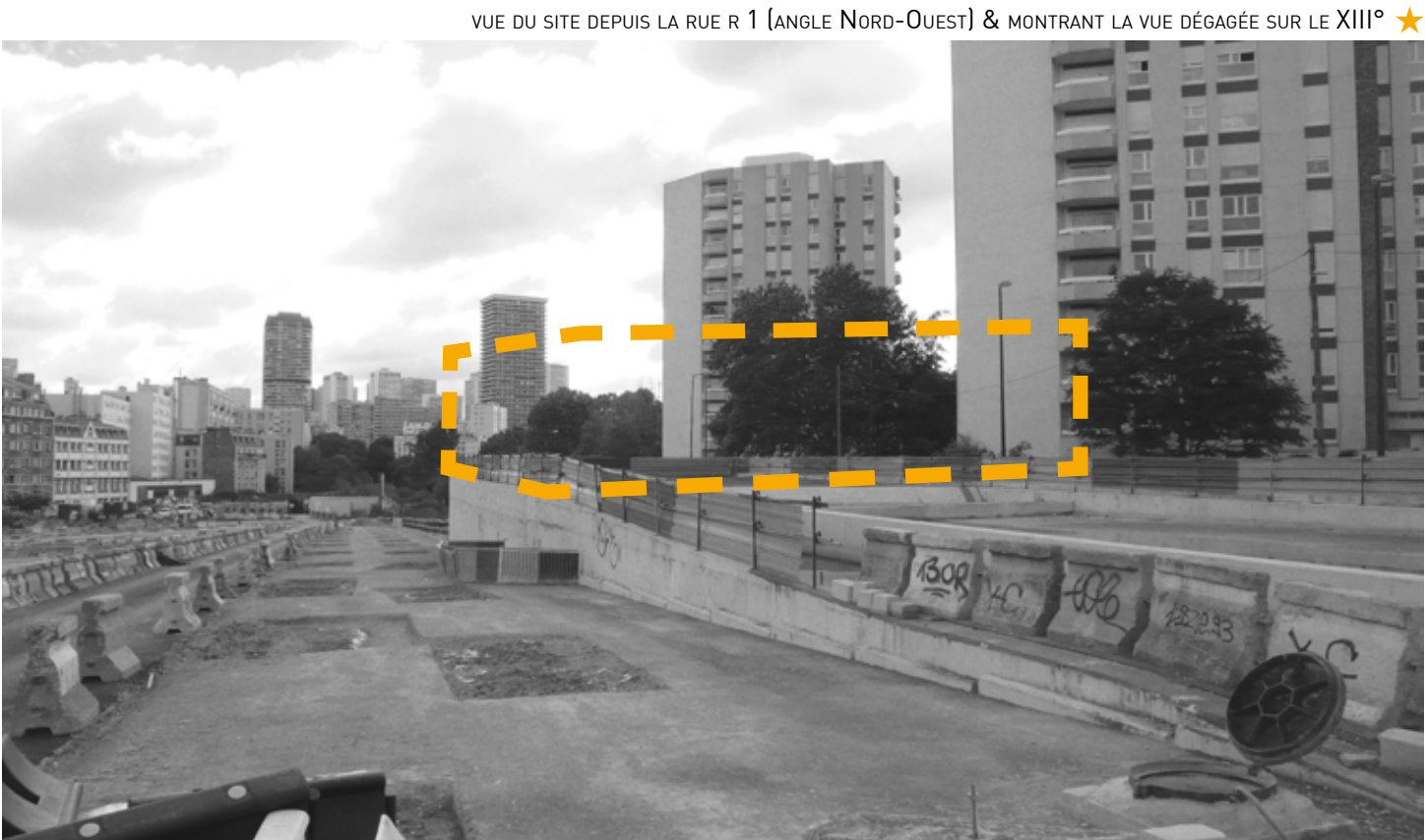
L'implantation du parking à l'aplomb des logements en cœur d'îlot permet de limiter l'impact des stationnements sur le traitement paysagé du projet. De même, les accès et sortie véhicules sont regroupés sur la rue Frépillon pour limiter l'impact de la rampe d'accès sur les façades. A partir de ce parc de stationnement, trois accès collectifs judicieusement répartis dans la parcelle permettent aux habitants de rejoindre rapidement leurs habitations.



“ Notre ambition est que cet ensemble de logements collectifs devienne au cœur du centre ville de Noisy-le-Sec, un modèle d'écologie au quotidien partagé par tous.”



★ VUE DU SITE DEPUIS LA RUE DES LONGUES RAIES (ANGLE SUD-EST)



VUE DU SITE DEPUIS LA RUE R 1 (ANGLE NORD-OUEST) & MONTRANT LA VUE DÉGAGÉE SUR LE XIII° ★

C.S.A. RUNGIS 13

"Fenêtre sur Rail"

MAITRISE D'OEUVRE : Augustin FAUCHEUR, Architecte Mandataire; MUZ Architecture, archietcte associé.
 DATE : 2011 PROGRAMME Construction d'un centre social associatif LIEU ZAC de la gare de Rungis (Paris 13ème)
 MOA : Ville de Paris BUDGET : 1.1 M€ HT SHON 450 M QUALITE ENVIRONNEMENTALE BBC MISSION Mission complète Loi MOP PLANNING : Permis de Construire en cours d'instruction - Démarrage des travaux MAi 2012

Juché sur l'ouvrage de couverture des voies de la petite ceinture, surélevé par rapport au voie publique, le projet de Centre Social Associatif bénéficie d'une situation de pivot entre deux quartiers du 13° arrondissement, que la ZAC de la gare de Rungis ambitionne de relier. Et c'est bien de liaison qu'il s'agit, à la fois urbaine et sociale, dont le bâtiment sera l'instrument.

A cette situation, nous proposons de répondre en installant sur ce socle un bâtiment qui assume pleinement son rôle de point de repère à la suture entre les deux quartiers : un bâtiment fort malgré sa petite échelle.

Entoure de bâtiments hauts et hétéroclites, le nouveau Centre Social se démarque donc par son volume unitaire qui se plie aux contraintes du site et sa peau singulière “

D'abord une volumétrie unitaire qui se plie aux contraintes de servitude non aedificandi tout en offrant à chaque espace une hauteur sous plafond adéquate.

Ensuite le nouveau bâtiment épouse les alignements au droit du socle en pierre existant, pour mieux se reculer face au terrain de sport, offrant ainsi un parvis généreux et accueillant. Enfin une peau de cuivre déployé à la fois scintillante et transparente qui surplombe l'entrée du tunnel et marque son appartenance à l'imaginaire insolite de la petite ceinture de Paris.

Un grand espace traversant entre le parvis et l'horizon de la petite ceinture

Bien que très visible, et bénéficiant d'une vue spectaculaire sur la petite ceinture à l'est, le Centre Social n'est accessible que depuis l'ouest par une rampe qui longe le terrain de sport et donne sur un parvis partagé entre les deux équipements social et sportif.

En convoquant l'imaginaire ferroviaire propre au site, nous proposons, sur le modèle de l'aiguillage, une grande séquence traversante qui restitue au parvis son horizon vers l'Est en reliant

le hall et la grande salle polyvalente. Un grand espace de vie sur lequel donnent toutes les activités du centre est ainsi créé. Il est connecté visuellement d'un côté à la percée de la petite ceinture et de l'autre, en diagonale, à la place de Rungis.

Des espaces flexibles pour des usages multiples

Parce que le Centre Social se doit d'être un lieu évolutif, nous prévoyons de mettre en place des dispositifs de parois mobiles ou rabattables permettant d'étendre l'espace distributif du hall en lui adjoignant la grande salle polyvalente ainsi que les deux petites pour accueillir de grands évènements et des expositions. De même, la grande salle polyvalente peut être divisée en deux en fonction des besoins du Centre.

La distribution du programme est pensée de façon ouverte, sachant que les usages des locaux peuvent être amenés à changer. Nous avons choisi d'offrir la possibilité de rendre tout le Centre accessible au public. Ainsi la salle de réunion prévue à l'étage a été descendue au RDC pour imaginer la possibilité de s'en servir comme d'une salle polyvalente supplémentaire. En outre nous proposons un espace extérieur en toiture accessible à tous qui peut permettre d'organiser des activités à l'extérieur.

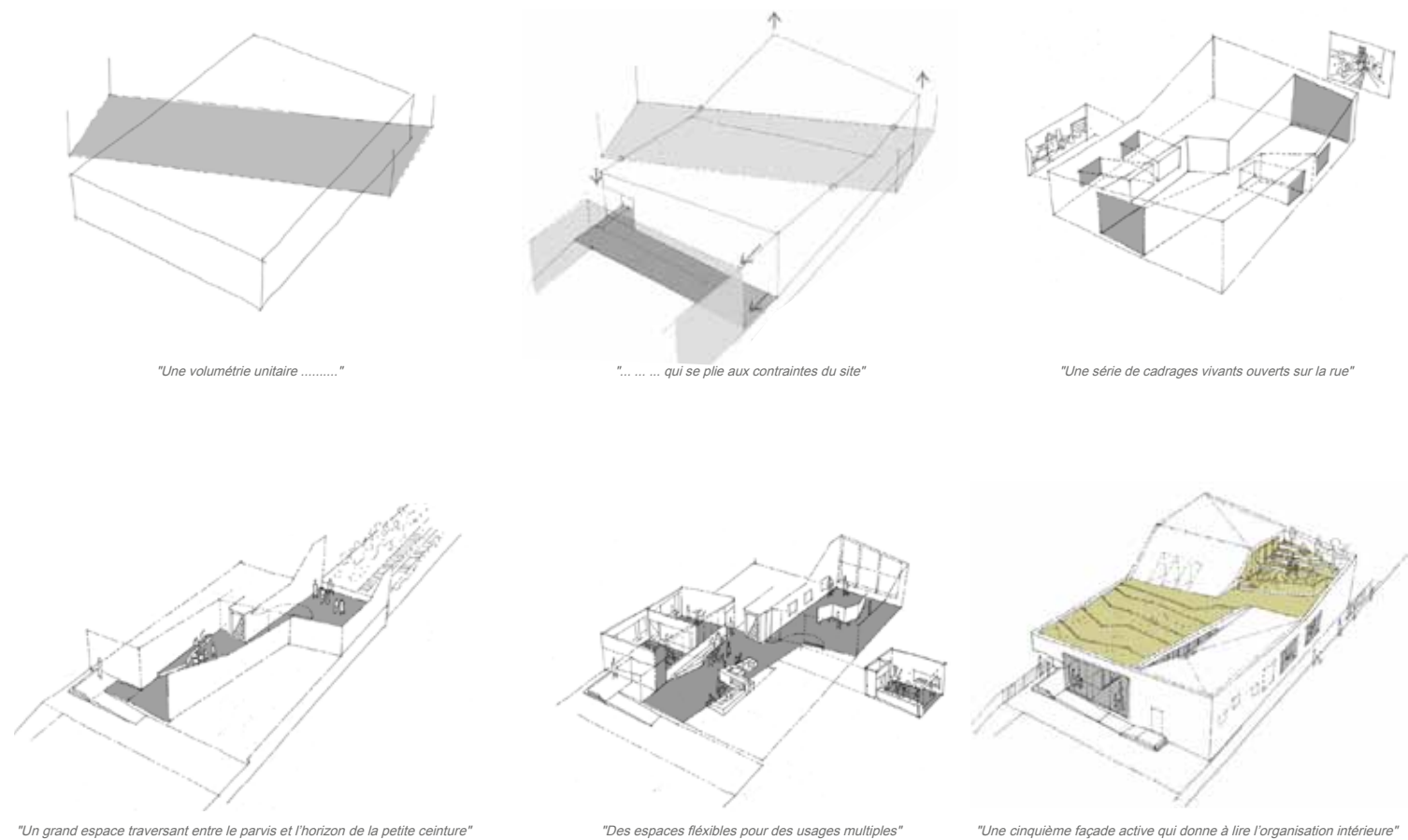
Un bâtiment ouvert sur le quartier et ses habitants

Pour manifester la volonté d'ouverture du Centre Social sur son quartier, nous ouvrons de larges baies qui donnent à lire les activités du centre sur la rue en formant autant de tableaux vivants.

Une 5e façade active qui donne à lire l'organisation intérieure

L'édifice est volontairement exprimé comme un bâtiment bas en limitant au maximum l'impact de l'étage. Il offre aux immeubles alentours la vision d'une grande toiture unitaire et pliée sur laquelle on peut lire en creux l'organisation spatiale du RDC à travers une toiture végétalisée qui marque une continuité végétale entre la petite ceinture et le nouveau jardin public. La terrasse accessible active cette cinquième façade en installant un prolongement des usages du Centre. La terrasse épouse les volumétries intérieures pour créer une toiture en mouvement qui s'étage pour former au droit de la petite ceinture un petit amphithéâtre extérieur.

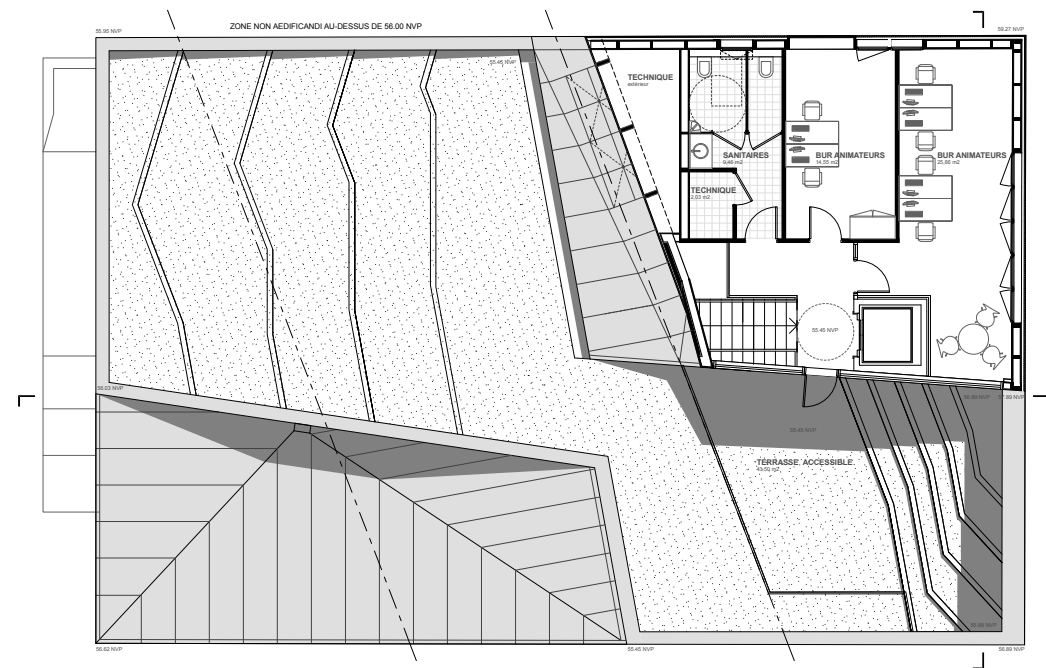




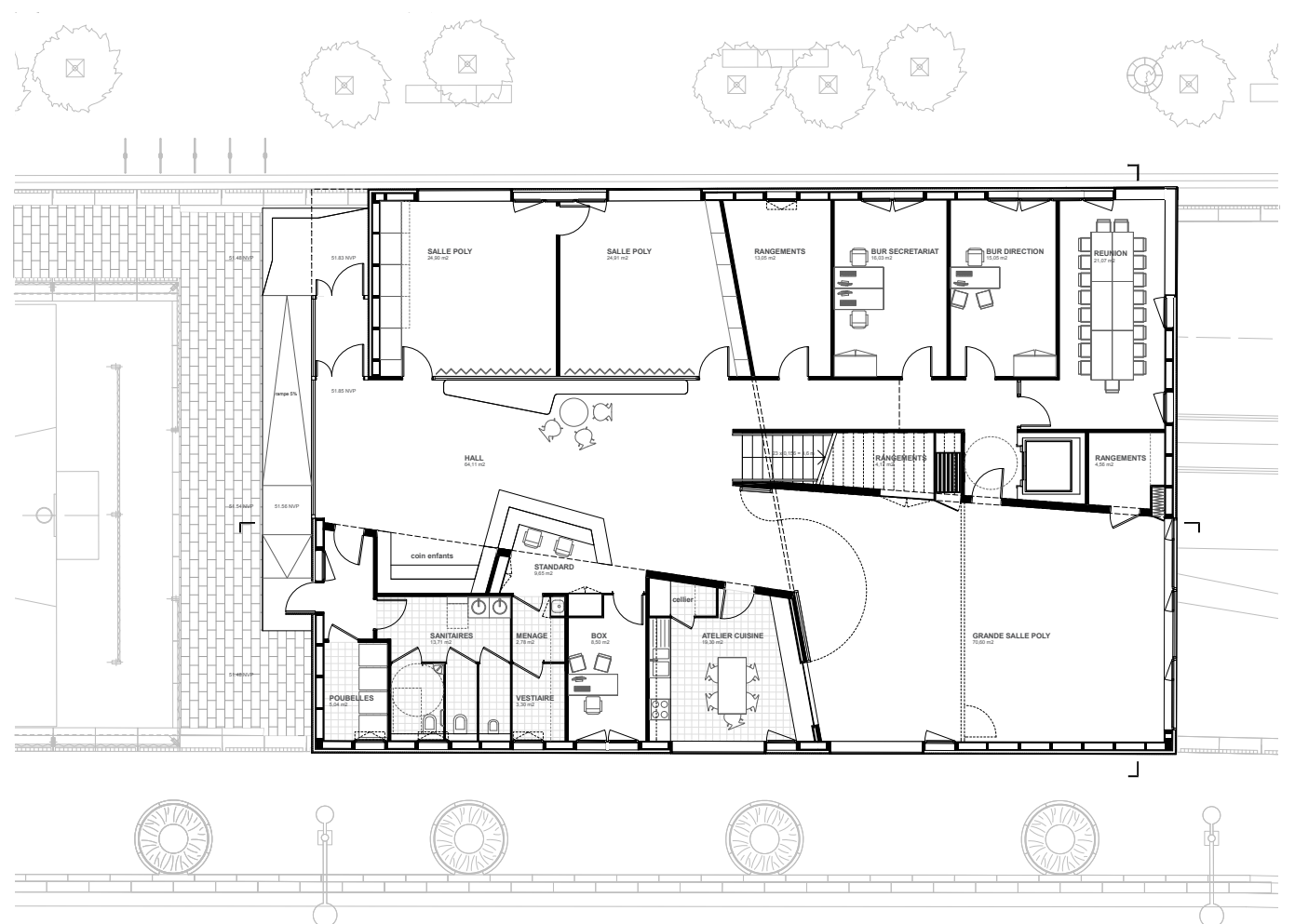
★ PROCESSUS DE PROJET



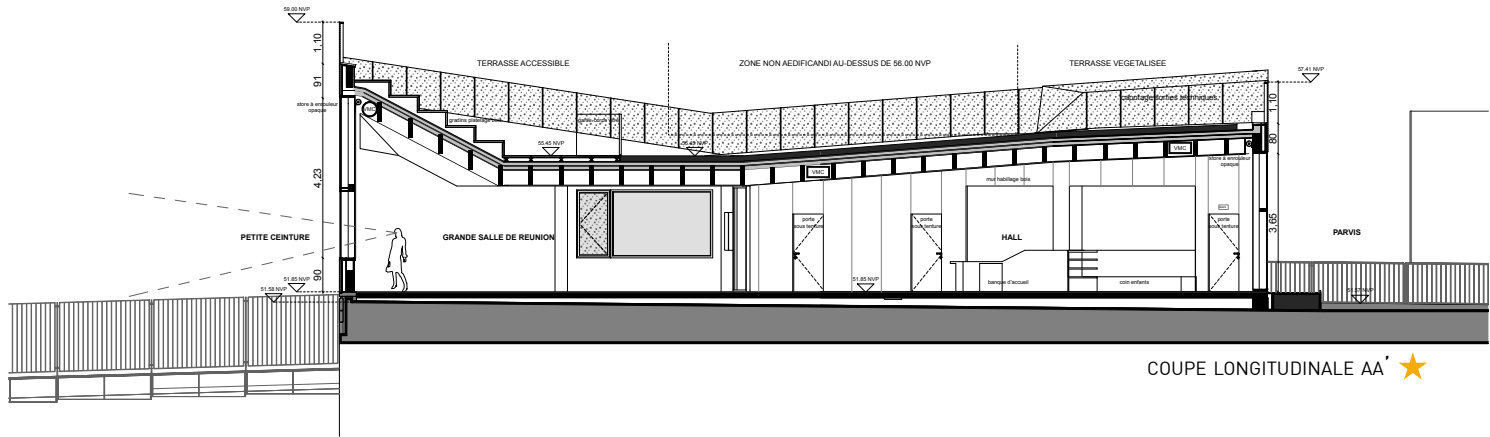
★ VUE DU HALL



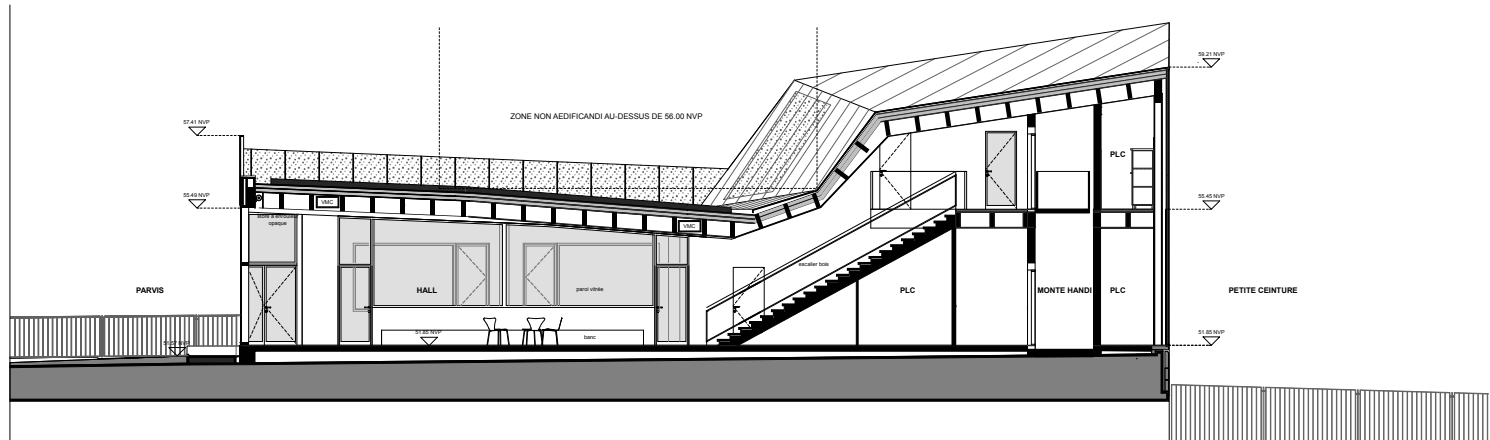
PLAN DU R+1 ★



PLAN DU RDC ★

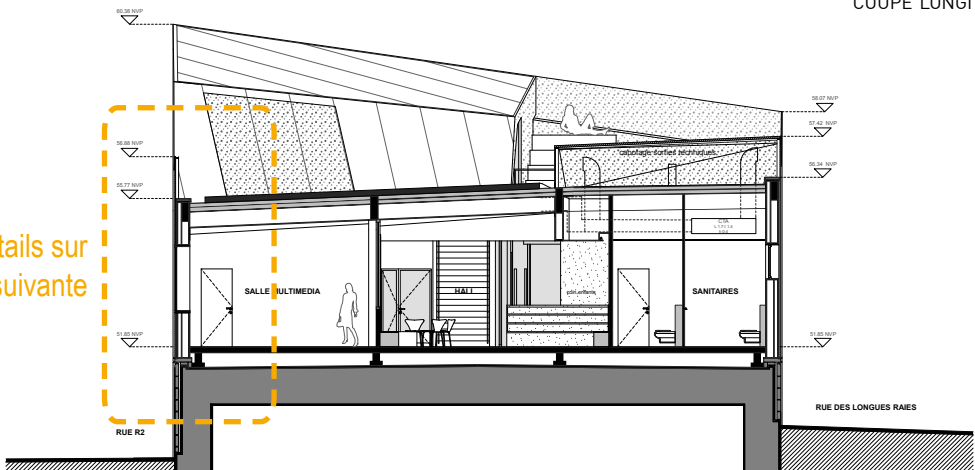


COUPE LONGITUDINALE AA' ★

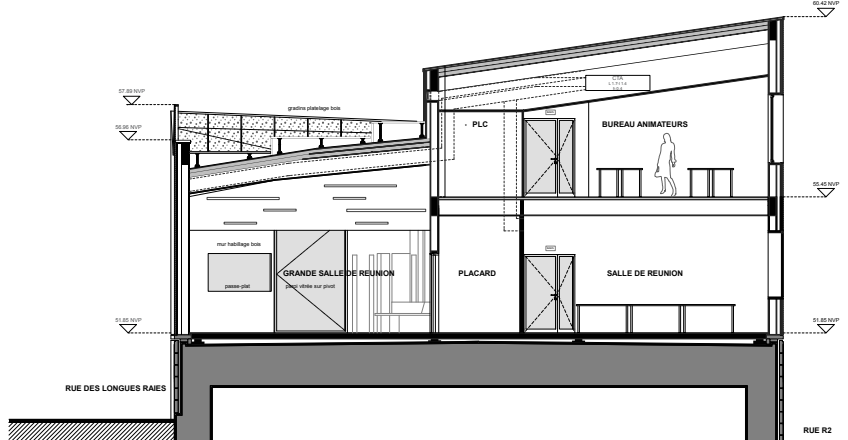


COUPE LONGITUDINALE BB' ★

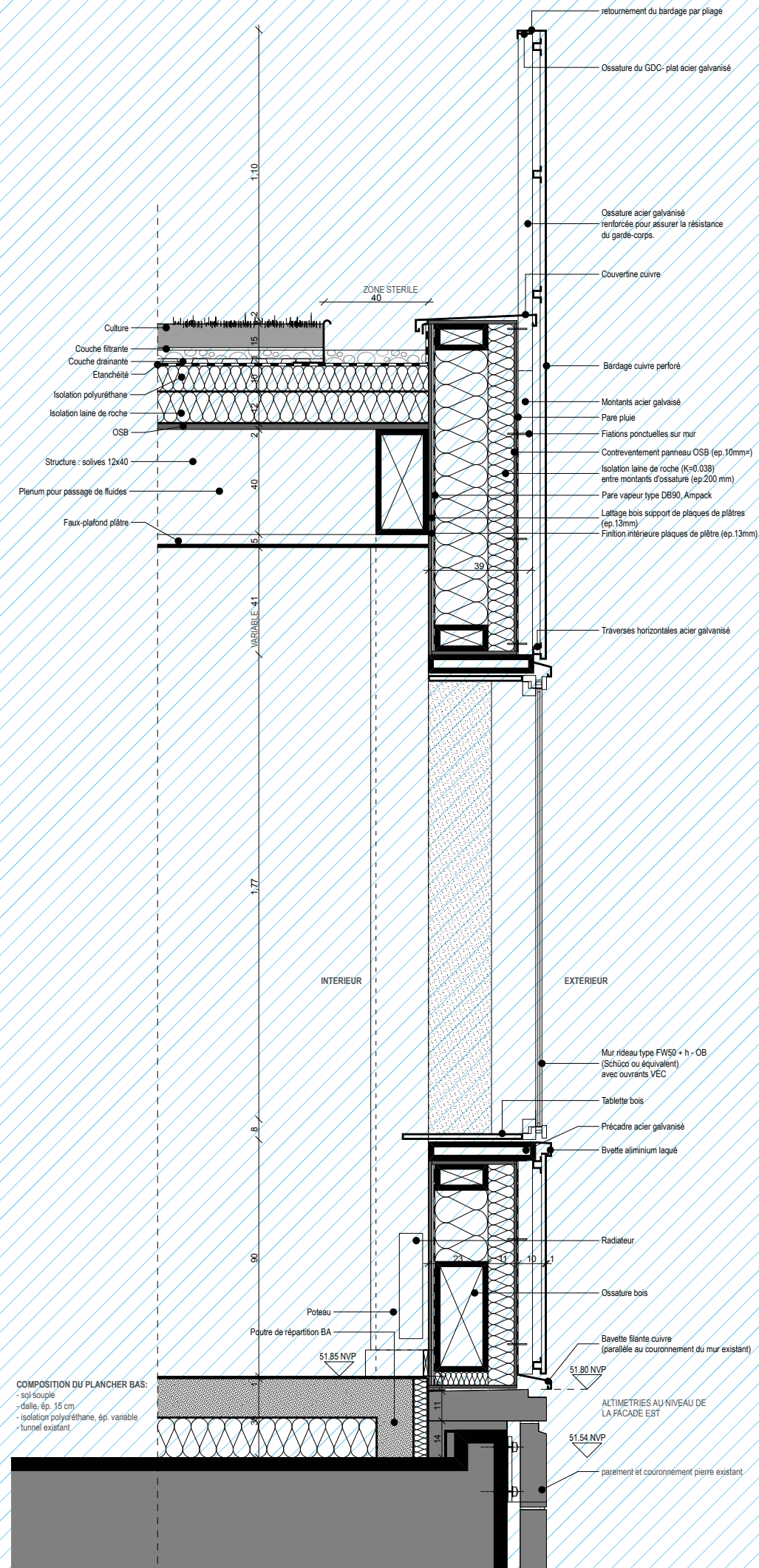
Voir coupe de détails sur
façade / Page suivante



COUPE TRANSVERSALE DD' ★



COUPE TRANSVERSALE CC' ★



“La peau de cuivre déployé fait vibrer cet effet de transparence en passant devant certaines baies et modulant ainsi l'intimité et la protection solaire des locaux. A la tombée du jour, les baies des salles polyvalente au nu du bardage transforment le bâtiment en boîte à lumière qui anime les rues avoisinantes et le



CHAMPIGNY SUR MARNE

“No man’s land urbain”

MAITRISE D’OEUVRE : Augustin FAUCHEUR, Architecte Mandataire. DATE : 2009-2012 PROGRAMME Construction de 35 logement collectifs LIEU Fourny / Egalité à Champigny-sur-Marne MOA : IDF Habitat BUDGET : 4.3 M€ HT SHON 2700M QUALITE ENVIRONNEMENTALE THPE MISSION Mission complète Loi MOP PLANNING : Démarrage des travaux Mars 2011 - Livraison Juin 2012

Organisation urbaine

Notre proposition urbaine est le résultat d’une intention synthétisant le passage et la transition d’un ensemble de logements collectifs à celui de maison de ville groupée pour proposer une typologie urbaine et architecturale innovante et adaptée à l’échelle du projet et du quartier.

Elle s’organise autour des réflexions suivantes :

- Sur les rues, la proposition d’un projet dense par l’occupation maximale de la largeur disponible, à l’alignement des mitoyens et l’utilisation des retraits pour proposer des espaces collectifs ou jardin ouvert sur la ville et vers l’autre.
- Dans le sens longitudinal, l’organisation d’une voie mixte véhicules et circulation douce. Ce passage traversant la parcelle s’épaissit ou s’adapte pour desservir les logements, des stationnements ou des espaces collectifs, des jardins privatifs.
- L’utilisation de la topographie du terrain, marquée par la forte cavité laissée suite à la démolition des logements existants (sur la rue de l’Egalité) pour la réalisation de stationnement en contrebas du niveau des logements et des circulations piétonne, tout en restant un espace extérieur ouverts et facilement accessible.

- La proposition d’un type de logements intermédiaires organisés en 7 petits plots de logements collectifs superposés ou groupés, porteur d’une très grande capacité d’appropriation individuelle (espaces extérieur continus (terrasse / jardin); accès individualisé; vue principale dégagées).

- L’ajustement du projet au plus près des gabarits et retrait autorisés produisant une découpe ciselée capable d’accueillir dans ces interstices des espaces extérieurs praticables.

- L’imagination d’espaces communs favorisant la meilleure appropriation possible par les occupants. Dans cette optique le projet s’organisera autour de circulations communes ouvertes (verticale ou horizontale). L’accès au logements étant alors marqué par un seuil à l’entrée de la parcelle regroupant les services communs (poubelle / local vélo / boîtes à lettres).

L’assemblage d’objets hétéroclites à l’échelle du quartier offre à notre projet l’opportunité de pouvoir s’accrocher à une multitude d’aspérité, d’irrégularité, de saillies. Ainsi sur la rue Fourny le projet s’aligne de part et d’autre sur les immeubles mitoyens Cette volonté d’alignement produit un premier volume ciselé, intégrer dans son environnement.

Ce cisaillement du volume permet :

- de lancer une invitation à passer sous le volume pour découvrir le parcours et les espaces situés en cœur de parcelle.
- de proposer des orientations de vues et de lumières différenciées.

Sur la rue de l’Egalité, le projet se propose d’exploiter le retrait laissé par l’alignement de notre projet sur la maison mitoyenne pour organiser dans un jardin ouvert une série d’appel vers le cœur de l’îlot :

- Une première venelle largement ouverte sur l’intérieur laisse deviner dès la rue la poursuite du programme vers l’intérieur de l’îlot et marque l’entrée principale du programme.
- Venant renforcée ce passage principal, l’accès véhicule vers le stationnement ouvert bas, soulève un volume d’accroche avec le mitoyen pour dégager plus avant la vision sur la générosité de l’intérieur de la parcelle.
- Enfin, par une transition plus subtile sous un porche et marquée par l’avancée d’un volume, un deuxième passage piéton invite également à venir parcourir le cœur du projet.

Ces venelles partant de la rue de l’Egalité conduisent par un jeu de passerelle au dessus des stationnements arborés en contrebas jusqu’à rejoindre l’axe longitudinal traversant la parcelle de la rue Fourny vers la rue Berneau. A l’intersection de ces passages se trouvent les quatre derniers plots de logements et les espaces extérieurs privatifs correspondants. Les hauteurs de ces plots en cœur d’îlot varient pour toujours s’ajuster au plus près des gabarits habitables.

Organisation des logements.

L’organisation des logements se développe à partir d’une cellule conçue pour le logement en T3. Cette habitation s’organise autour d’une partie “jour” et d’une partie “nuit” à l’intersection desquels se trouve l’accès au logement.

Dans tous les cas les séjours seront privilégiés au sud et ouvrants sur l’extérieur. Ils s’organiseront autour d’un “coin repas” et d’un “espace convivial”. La cuisine desservie par ce séjour sera isolée (tous en gardant une possibilité d’ouverture sur le séjour) et profitera d’un éclairage et d’une vue directe.

Une attention particulière est portée aux traitements des vues

Le cadre urbain dans lequel doit s’inscrire le projet de construction de 35 logements collectifs, est un ensemble constitué d’une juxtaposition hétéroclite de bâtiments, d’échelles, d’usages, et de typologies très différentes (groupe scolaire, petits collectifs jusqu’à R+4, logement individuel entre RDC et R+2).

Cet environnement manque d’une cohésion qui pourrait permettre d’accrocher le projet, de l’inscrire dans la continuité d’une logique urbaine. Logique urbaine ou d’implantation qui ne semble pas préexister sur ce site (absence d’alignement, absence d’orientation privilégiée, illisibilité d’une échelle ou d’un gabarit), et dans lequel l’espace public n’est plus définit que par son usage routier (trottoirs, voies de circulation, stationnement), et ses outils fonctionnels et sécuritaires. Cette absence d’espace public est renforcée par le jeu des clôtures et des haies de protection individuelles qui contribuent à accentuer la mise à distance entre les logements et la rue, l’espace partagé.

“Situé au cœur d’un assemblage hétérogène, le site proposé y occupe une situation très particulière. Ils’agiteneffet d’unedent creuse, très longiligne, en coeur d’îlot et distribuée par trois accès, sur trois rue différentes d’un même îlot.”

La viabilisation et l’occupation de ce lieu seront donc l’occasion de combler un mitage urbain en quête de définition, et d’apporter une réponse urbaine, architecturale et paysagère, à l’échelle de la ville par la proposition d’un projet :

- **d’ensemble** : Au carrefour Fourny / Egalité la proposition devra offrir pour le quartier la lecture d’une opération globale, avec une grande cohérence d’échelle, de volume et de matériaux.

- **ouvert** : Par le jeu des retraits nécessaires à l’organisation des espaces intérieurs des logements le projet devra permettre l’organisation d’espaces collectifs sous la forme de lieux de rencontres, d’espaces partagés, mais aussi de manière plus subtile d’espaces de respirations, de vues ouvertes et dégagées.

- **intériorisé** : A la fois ouvert sur le quartier et proposant de large espaces collectifs en son coeur, ce projet pourrait devenir une invitation à l’exploration et à la redécouverte de l’intériorité de l’îlot Fourny / Egalité.

- **généreux** : Offrant une grande qualité architecturale et constructive, ce projet sera également constitutif d’un cadre de vie soigné pour ces occupants et disponible pour l’ensemble du quartier.



Le traitement paysagé.

Le projet s'organise autour de multiples espaces extérieurs aux statuts diversifiés

- Les zones de circulation piétonnes et voitures sont traitées en promenade avec un travail sur la nature des revêtements, et le marquage au sol permettant d'identifier la zone de circulation de chacun.

- En marge des zones de circulations, des espaces collectifs permettent aux occupants, voir au voisinage de se regrouper et de trouver des espaces de détente.

- Les stationnements sont de deux natures. Un parc de stationnement de 24 places occupe la partie du terrain en contrebas. Ce niveau bas sera couvert de pergolas végétalisées offrant une protection visuelle entre les occupants des logements et le stationnement. D'autre part, 14 places sont aménagées en surfaces le long de l'axe distribuant le projet longitudinalement. Ces stationnement de surface sont traités en surfaces de type evergreen.

- Les accès au logement se font toujours par une circulation commune ouverte. Un grand soin est apporté au traitement et à la réalisation de ces accès qui sont parties intégrantes du processus d'appropriation des espaces collectifs.

- De grandes emprises sont réservées dans l'aménagement des espaces extérieurs pour la réalisation de noues et bassins

d'infiltration. Ces lieux accueillent une population de plantes filtrantes.

- Enfin, compte tenu des surfaces extérieures disponibles sur la parcelle, un composteur collectif est mis à disposition des occupants et du quartier dans un dispositif d'échanges entre producteurs de compost (l'ensemble des ménages) et les utilisateurs (entretien des jardins collectifs ou privés).

“En continuité des séjours des appartements à RDC, le projet offre aux occupants des jardins privatifs de superficie raisonnable permettant un entretien simplifié et un découpage de l'espace partagé. Les appartements des étages bénéficient de terrasses ouvrantes largement sur l'extérieur”







construction de 35 logements collectifs à Champigny-sur-marne



"Le bardage à claire-voie en peuplier rétifé en alternance avec les surfaces en enduit, souligne le ciselage de la volumétrie du projet. L'ensemble des accessoires de la baie (persienne, garde-corps) est contenu dans l'épaisseur du tableau. Un habillage des tableaux en tôle d'aluminium souligne dans le bardage la perforation créée par les baies."



Le cadre urbain dans lequel s’inscrit le projet de construction de 44 logements collectifs BBC au cœur de la ZAC du VAL Pompadour (Valenton), est un ensemble en devenir décrit et imaginé dans le Cahier Charge des Prescriptions Architecturales et Paysagères de l’agence SIGNES.

L’absence d’un site constitué qui permettrait « d’accrocher » notre projet et de l’inscrire dans la continuité d’une logique urbaine préexistante, crée une grande difficulté dans la mise en place de la solution apportée. A la lecture des objectifs définis par l’architecte coordinateur de la ZAC et du programme d’IDF-Habitat, la viabilisation et l’occupation de ce lot au cœur d’un quartier en devenir s’appuiera sur les intentions suivantes :

- JOUER DE LA TOPOGRAPHIE : l’implantation sur cette parcelle marquée à la côte PHEDC (+35,50) définissant l’altimétrie du plancher Bas du R+1, et la déclivité entre la voie nouvelle 5 et 6 (+130 cm) offre l’occasion de travailler un bâtiment sur pilotis. Un soin particulier sera apporté aux liaisons créées entre le sol (les niveaux d’accès) et le R+1.

- CREER DES TRANSITIONS : Dans le plan de la ZAC, la parcelle proposée est calée entre la densité des lots sur la RD2 à R+4 et les logements individuels groupés à l’ouest de la VN5. Notre projet saura par sa volumétrie assurer sa part de la transition d’échelle entre les différentes densités de la ZAC.

- AFFIRMER LA FORET URBAINE : Au cœur de la ZAC, notre projet donnera à lire la trame de la forêt urbaine et renforcera la présence végétale au cœur de ce quartier.

- GARANTIR LA COHERENCE : Entre les voies nouvelles 5 et 6 la proposition offrira pour le quartier, la lecture d’une opération globale, avec une grande cohérence d’échelles, de volumes et de matériaux.

- INCITER A LA DECOUVERTE : En s’appuyant sur la venelle partagée avec le lot 7 d’une part et la traversée paysagère d’autre part, le cœur de l’ilot deviendra un extérieur paysagé, véritable lieu de vie et d’échanges, pratiqué au quotidien par les habitants.

- S’OUVRIR : Tourné sur les venelles et les traversée et proposant de large espaces extérieur collectifs en son cœur, notre proposition deviendra aussi par le jeu de sa volumétrie et de son fonctionnement ouvert sur le quartier. Ces ouvertures sera une encouragement à découvrir la diversité de l’intérieur de l’ilot.

Guidé par ces intentions et par les contraintes des différentes prescriptions, notre projet prend dès le départ le parti de constituer un ensemble de logements collectifs imaginés comme l’assemblage de logements très individualisés. Ils fonctionneront autour de la traversée paysagère, lieu d’appropriation pour tous, locataire ou collectivité. Notre proposition architecturale est le résultat d’une intention synthétisant le passage d’un ensemble collectif vers celui de la forêt urbaine pour proposer une typologie architecturale innovante et adaptée à l’échelle de ce quartier. Notre projet s’organise donc de la façon suivante :

- **UN SOL** : Lieux de l’accès et espace de référence en l’absence de véritable RDC, le sol de ce projet sur pilotis est l’élément unificateur du projet. Pourtant la topographie de ce sol est fortement modelé sous les contraintes imposées par :
 - la côte de +35.50 définissant notre niveau R+1.
 - l’altimétrie nécessaire (sous cette côte de +35.50) pour la réalisation du parking.
 - les niveaux piétons et voitures et les jonctions avec les voies d’accès.

Utilisant l’ensemble de ces contraintes le sol de notre projet devient le lieu d’accueil de buttes végétales au cœur de la forêt urbaine. Ces buttes sont réalisées avec les excédants des terrassements des parkings et la surépaisseur du traitement des

VALENTON

“Flotter en zone inondable”

MAITRISE D’OEUVRE : Augustin FAUCHEUR, Architecte, CET ingénierie BET TCE.
DATE : 2011 PROGRAMME Construction de 44 logements collectifs sociaux LIEU Valenton – ZAC du Val Pompadour MOA : IDF Habiab BUDGET : 5.2 M€ HT SHON 3 500 M² QUALITE ENVIRONNEMENTALE BBC MISSION Mission complète Conception-Réalisation (entreprise générale : Outarex) PLANNING : Permis de Construire Octobre 2011 - Démarrage des travaux Aout 2012

terres polluées. Le nivellement de ces buttes est travaillé pour offrir un parcours aux cheminements piétons. Ceux-ci accéderont de plain-pied depuis la voie nouvelle 5 sur ce sol, et ils seront progressivement transportés au cœur de la traversée paysagée sur des promenades plus élevées. L’élévation des promenades permettant de rapprocher les habitants de la résidence du niveau de vie réel du bâtiment à savoir le R+1. De plus en cœur d’ilot ces buttes seront talutées au droit des parkings et permettront ainsi de limiter la vue sur les voitures en stationnement.

- UN SOCLE : Contrainte du PPRI sur l’ensemble de la ZAC, le socle devient un des éléments unificateurs de la ZAC. C’est aussi le lieu d’accueil des stationnements. Dans notre projet ces derniers sont tous contenus au droit des volumes construits. Largement visible depuis les voies publiques, le socle se retrouve en partie enterré au droit de la traversée paysagère par les mouvements du sol. La périphérie du sol est protégée par une maille support de plantations. Tous en cachant les stationnements, la végétalisation du socle prolongera le sol, est accompagnera les habitants jusqu’au premier niveau du bâtiment.

- SIX PLOTS ET UN LIANT: Inscrit sur la trame de la forêt végétale, le projet se construit d’abord autour de 6 plots. Organisé autour d’une circulation verticale et de 3 à 4 logements par palier, ces plots carrés structurent l’ilot. En continuité des pièces à vivre des logements, ces plots proposent des espaces extérieurs tournés vers la traversée. Sur la voie nouvelle 6 un liant vient combler les interstices laissés libres entre les plots, et transforment leur juxtaposition en un ensemble collectif unique. La densité ainsi créé sur la VN6 permet à notre parcelle de faire l’articulation entre la densité du lot 6 et des maisons groupées à l’ouest de la VN5. Cette dichotomie entre les plots de part et d’autre de la traversée créé également une hiérarchie dans le traitement des espaces extérieurs (devant / derrière / traversé

/ vus / etc...). L’organisation et la structuration de ces espaces va devenir l’atout de notre projet en permettant l’organisation de tout le fonctionnement de la résidence.

- UN PARCOURS PIETONS : Irriguant tout le projet, le parcours du piéton a fait l’objet d’un très grand soin. Isolé des nuisances des véhicules par les jeux des buttes, le chemin piéton est d’abord un véritable lieu d’échanges et de rencontres collectives. Au cœur de la traversée il organise les flux, irrigue les différents espaces (locaux collectifs) et affirme la trame de la forêt urbaine. En continuité de ce chemin les circulations verticales sont largement ouvertes, mais protégées des intempéries par la toiture. Sur la voie nouvelle 5 le parcours exploite l’espace disponible entre les 3 plots pour organiser une série d’appel à traverser l’épaisseur des logements pour atteindre la traversée paysagère et à découvrir le cœur de la résidence. Le long de ces passages sont organisées les services nécessaire au fonctionnement de la résidence : portillon piétons – BAL – accès au locaux collectifs.

- UNE MATERIALITE SIMPLIFIEE : En renforcement de la volumétrie nécessaire à l’organisation des logements et des espaces extérieurs, deux matériaux viennent raconter l’histoire du projet. D’abord un enduit blanc, lisse presque réfléchissant marquent l’emplacement des plots et leur géométrie rigoureuse. Puis un revêtement en zinc agrafé vient souligner toutes les aspérités du projet, le liant entre les plots sur le VN6, les volumes supplémentaires ajoutés à certains logements, les retraits creusé pour offrir des terrasses. La façade SUD est ainsi travaillée pour accentuer le caractère longiligne de la traversée paysagère et la cohérence du projet de part et d’autre de la promenade. Les façades du bâtiment collectif (VN 6) et du plot à l’angle Sud-ouest proposent la lecture d’une grande fenêtre (redécoupée suivant l’organisation des logements) en zinc et donnent à lire l’assemblage des plots entre eux.







Notre projet s’implante dans un contexte pavillonnaire peu dense agrémenté d’une végétation assez importante mais peu entretenue. La parcelle longue et étroite est orientée Nord-Sud dans la longueur et Est-Ouest dans sa largeur. Nous proposons un projet qui respecte son milieu naturel, le contexte dans lequel il s’insère et les règles d’urbanisme tout en affirmant son identité contemporaine et en offrant une réelle qualité de vie aux usagers.

En tenant compte de ces données le projet se définit comme suit :

- Orientation :
Le caractère long et étroit de la parcelle est exploité par de petits groupements de logements en R+1/+combles qui se succèdent dans l’axe Nord-Sud. Les pièces servantes et les espaces nuit sont placés au Nord et à l’Est tandis que les pièces de jour profitent de l’ensoleillement et des jardins au Sud.

- Densité :
Les volumes obtenus résultant de ces considérations et du respect du PLU s’implantent au plus près de la limite Ouest. Ils dessinent une succession de jardins privatifs qui profitent de la lumière du Sud et de l’Ouest. Les terrasses créées et les variations de traitement des toitures allègent l’ensemble en dégageant depuis les terrasses en R+1 des vues diagonales.

- Desserte et accès aux logements :
Le caractère enclavé de la parcelle ne laisse d’autre solution que de se raccorder à la rue des Fauvettes pour desservir le projet, définissant ainsi en limite Est son point d’accès. Le découpage des façades Est, situées plus ou moins en retrait, permet de répartir des places de stationnement en limitant leur impact et dessine également les points d’accès aux cinq venelles privées desservant les 5 plots. Chacune d’entre elles est agrémentée d’un

BERNES SUR OISE

“La densité à la campagne”

MAITRISE D’OEUVRE : Augustin FAUCHEUR, Architecte Mandataire. DATE : 2009-2012 PROGRAMME Construction de 20 logements collectifs LIEU Bernes-sur-Oise MOA : OPIEVOY BUDGET : 2.2 M€ HT SHON : 1300M QUALITE ENVIRONNEMENTALE : THPE MISSION : Mission complète Loi MOP PLANNING : Démarrage des travaux Janvier 2012 - Livraison Janvier 2013

local commun (poussettes, vélos) et d’un traitement paysager. L’implantation proposée privilégie au maximum les entrées individuelles au Nord, laissant les jardins privatifs au Sud.

- Espaces communs :
Trois types d’espaces communs articulent le projet :
o Les locaux OM et technique marquent l’entrée de la parcelle et permettent aux services municipaux d’y accéder facilement.
o La desserte et les accès aux venelles sont conçus comme une transition du public au privé (boîtes aux lettres, grilles offrant une percée visuelle, locaux communs).
o Les venelles longeant les jardins privés, desservent les logements et s’ouvrent sur la noue paysagère en limite Ouest du terrain. Elles sont une transition paysagée vers le logement.

- Identité :
L’échelle du projet tente de réconcilier le caractère pavillonnaire de la zone dans laquelle il s’insère avec une écriture plus contemporaine et collective sans rien perdre des qualités de vie de la commune. Les bâtiments ainsi conçus sont des volumes unitaires bien que ciselés. L’usage d’une seule et même matière en simplifie l’écriture. Le projet trouve son équilibre entre modestie et élégance.

Deux types de toitures dessinent la silhouette du projet. Une toiture à pente simple autour de 30% en tuiles de teinte sombre rappelant le caractère pavillonnaire environnant tout en affirmant le caractère contemporain du projet ; certaines accueillent au Sud les dispositifs de production d’énergie solaire.

Des toitures terrasse non accessibles gravillonnées, d’une hauteur inférieure qui permettent de minimiser la hauteur du projet.

- Les façades:
L’ensemble des façades est traité en briques de teinte claire.
Au Nord: Donnant sur les venelles et les noues paysagères, elles sont percées de baies comportant des allèges hautes pour protéger le caractère privatif des pièces auxquelles elles correspondent.
Au Sud : Donnant sur les jardins privatifs, elles comportent 2 modules de baies toute hauteur dans le soucis d’apporter un maximum de lumière dans les pièces de jour. A l’étage elles sont agrémentées de garde corps en verre.

A l’Est : Le Nord et le Sud étant privilégiés pour apporter lumière et vues aux logements, les façades Est ne sont agrémentées que de quelques baies qui soulignent ainsi la pureté des volumes. Ces derniers se prolongent en RDC de murs bas qui guident les usagers vers les accès privatifs, privatisent les jardins et offrent une barrière visuelle et phonique contre les désagréments éventuels que peuvent apporter la desserte et le stationnement.
A l’Ouest : « aveugles », elles accueillent des baies fixes en verre sablé pour apporter de la lumière dans les pièces humides sans offrir de vue.



☆ *chantier en cours*

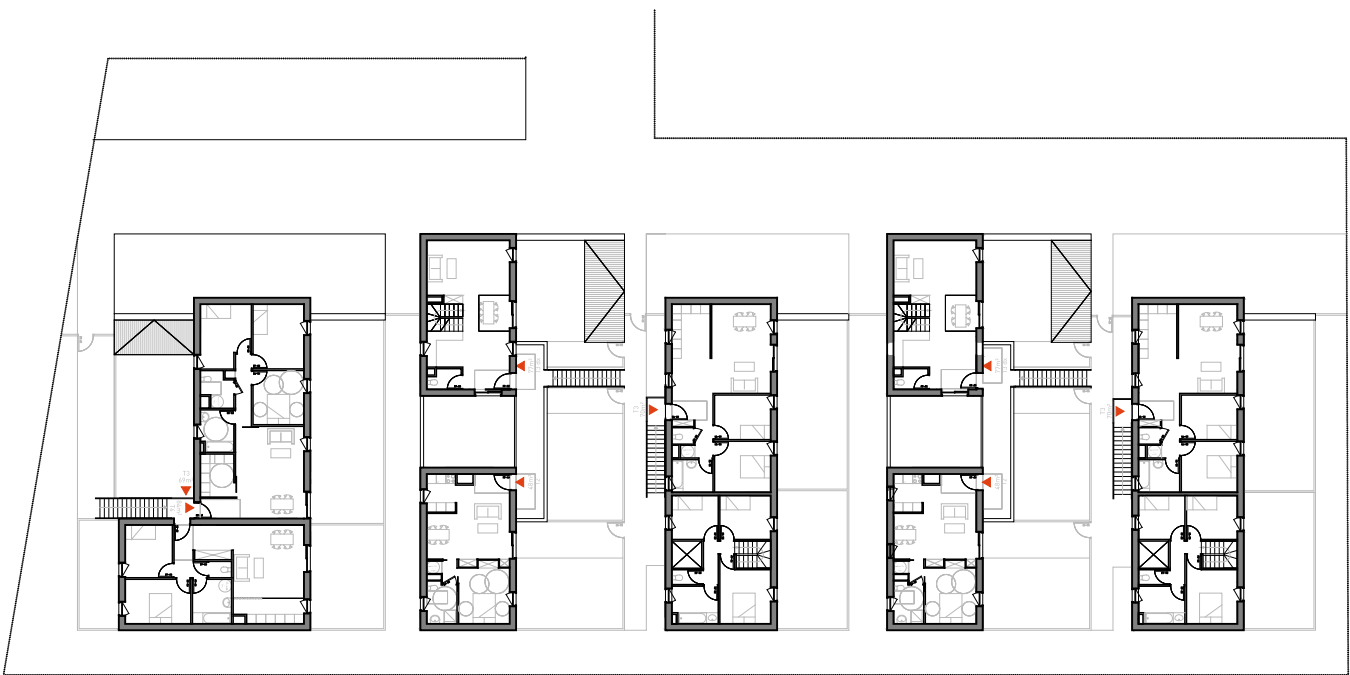


AXONOMÉTRIE SUD-EST ★

ÉLEVATION EST ★



★ DÉTAIL DE TERRASSE ET DE TOITURE



PLAN DU R+1 ★



★ VUE DEPUIS L'ANGLE SUD EST DE LA PARCELLE



PLAN DU RDC ★

Voir détails de façade
Page suivante



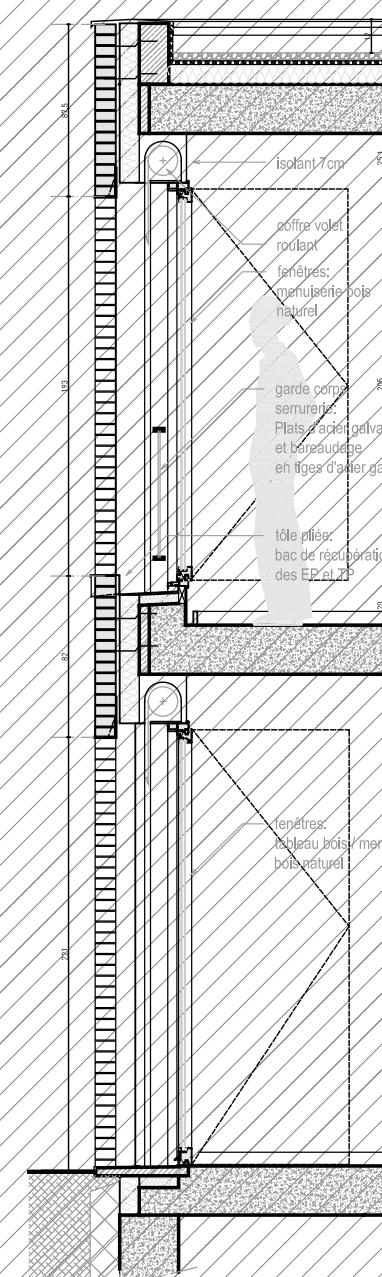
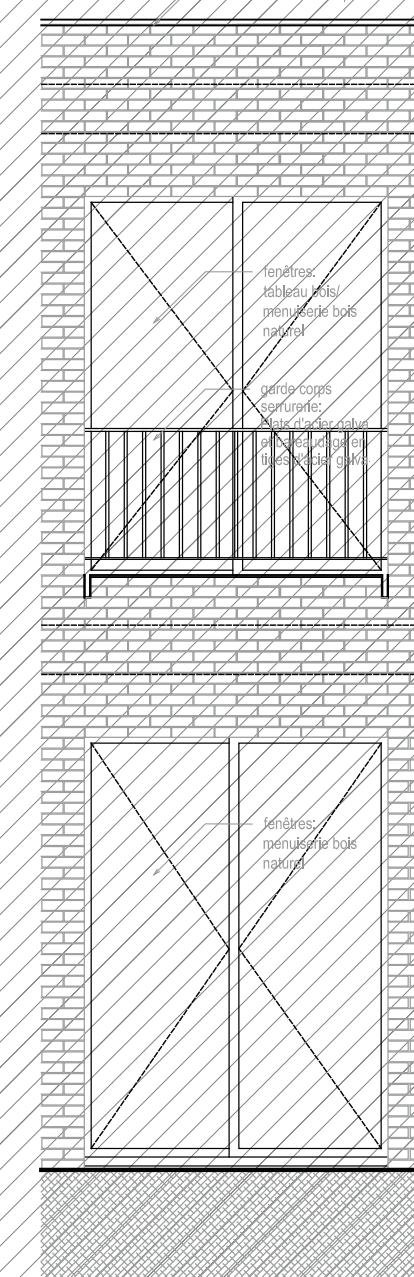
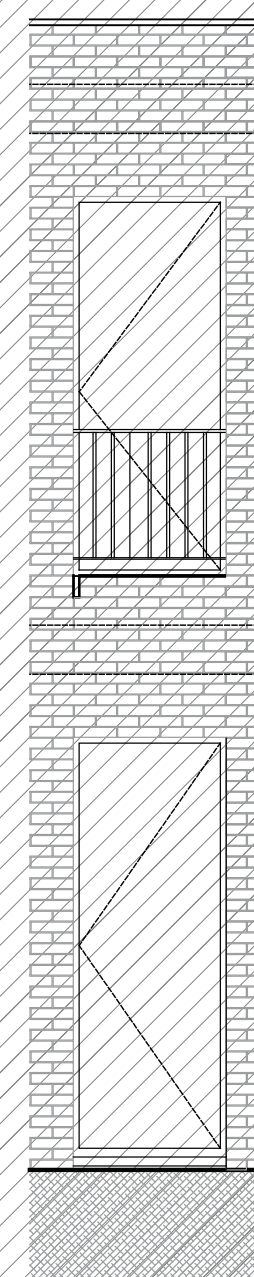
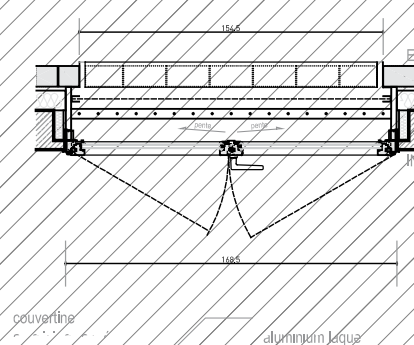
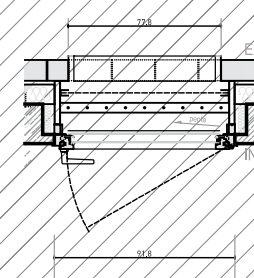
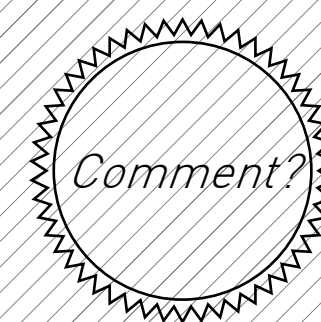
PLOT 2: FAÇADE SUD

PLOT 2: FAÇADE NORD

PLOT 3: FAÇADE SUD

PLOT 3: FAÇADE NORD

"La réussite de cette opération de logement sociaux se fait aussi par la grande qualité des matériaux mis en oeuvre qui accompagne le travail rigoureux sur la volumétrie et le fonctionnement du logement. L'enveloppe est constituée d'un mur en maçonnerie, une isolation extérieure, et une façade en brique pleine maçonnée. Les menuiseries sont en bois et aluminium."





Il s'agit du projet de construction de 18 logements collectifs BBC et d'un local d'activité sur un regroupement parcellaire à l'angle du 50 bis rue Charles Tillon et de l'avenue du cimetière à Aubervilliers.

- Contexte

Le long de la rue Charles Tillon, le site proposé s'inscrit au milieu d'une **séquence urbaine cohérente** d'une longueur d'environ 200 mètres. Cette séquence est dessinée par un ensemble d'immeubles de logements collectifs des années 80.

Marquée par un soubassement linéaire et horizontale qui traite les accès (piétons et véhicules) sur lequel se superposent des volumes décomposés par une géométrie très triangulaire, cette séquence semble dans un premier temps très confuse. Pourtant sur environ 200 mètres de long, la lecture du plan masse, puis des façades fait apparaître un grand travail de composition des volumes, par un jeu d'agencement de plans biaisés.

En prenant le temps de parcourir la rue Charles Tillon, dans un sens puis l'autre, ces immeubles laissent découvrir la rigueur de leurs compositions. Cette séquence tout en croisement, intersection, enchevêtrement de plans, présente une grande cohérence formelle. Elle donne à la rue Charles Tillon, **une singularité et une identité très forte**.

Cette grande cohérence fait face de l'autre côté (rive ouest) de cette rue assez large, à autre ensemble de logements collectifs caractéristique de l'urbanisme des années 60-70, juxtaposition d'immeuble de grande hauteur et de barres. Cet ensemble est marqué par la présence de vide très important.

La rue Charles Tillon, qui est une artère très passante d'Aubervilliers est donc caractérisée entre ses deux rives par cette opposition entre un ensemble urbain cohérent à l'identité très forte d'une part et l'assemblage juxtaposition d'immeubles denses autour de vides généreux d'autre part.

Situé au milieu de la séquence urbaine homogène, notre parcelle fait également l'angle avec la petite voie d'accès au cimetière d'Aubervilliers. L'étendue du cimetière offre au site du projet une très grande profondeur de vue et un apport de lumière généreux.

- Insertion urbaine et démarche architecturale.

A la lecture de contexte décrit ci dessus, il nous a semblé que les enjeux urbains de ce projet pouvaient s'organiser autour de trois axes de réflexion :

- La proposition d'un projet contemporain qui parvienne à s'inscrire dans un ensemble très cohérent, sans tombé dans le mimétisme / le maniérisme.
- La proposition d'un projet qui parvienne à présenter sa propre identité au cœur d'un ensemble à la singularité déjà très forte, tout en réussissant son raccord à l'ensemble existant.
- La proposition d'un projet qui marque / signale l'avenue du cimetière, par l'instauration d'un dialogue avec l'immeuble du 48 rue Charles Tillon.

Pour parvenir à ce **travail de suture**, nous avons mise en place une démarche dans laquelle l'implantation de la volumétrie générale du projet s'organise autour des idées suivantes :

- Afin de garder la cohérence de la séquence urbaine existant sur ce côté de la rue, notre projet vient à l'alignement des immeubles existants, et devient ainsi le lien manquant entre les deux parties de séquence de part et d'autre de l'accès au cimetière. Cet alignement est aussi repris en élévation dans le gabarit de notre projet qui se situe à hauteur entre le 52 et le 48 rue Charles Tillon.
- L'implantation d'un projet en «L» depuis l'immeuble mitoyen vers le cimetière pour libérer une cour sur l'angle Nord-Est de la parcelle. Cette cour permet l'apport de lumière et de vue nécessaire à la réalisation d'appartements traversant.

- Afin de s'inscrire dans la continuité de l'immeuble mitoyen, notre projet reprend la thématique du socle sur laquelle

AUBERVILLIERS

“Finir la séquence”

MAITRISE D'OEUVRE : Augustin FAUCHEUR, Architecte Mandataire. DATE : 2010 PROGRAMME Construction de 16 logements collectifs à ossature bois + 1 local d'activité LIEU Aubervilliers MOA : OPHLM Aubervilliers BUDGET : 2.6 M€HT SHON : 1 613 M² QUALITE ENVIRONNEMENTALE : BBC MISSION : Mission complète Loi MOP PLANNING : Concours 3° trimestre 2010

se développent les immeubles existants. Cette base reprend l'alignement avec le bandeau existant à RDC sur les immeubles de part et d'autres de la parcelle. Ce support se détache du projet par un travail sur le creux et le retrait qui se retourne verticalement pour séparer une partie du volume. Ce volume détaché vient articuler notre projet avec l'immeuble mitoyen.

- A la différence des immeubles mitoyens installés entre la rue et le cimetière et qui présentent essentiellement des façades Est et Ouest, notre projet dispose d'une large façade Sud perpendiculaire au cimetière Cette orientation optimum est privilégiée pour organiser. Ainsi 14 logements sur 18 profitent d'un ensoleillement sur cette façade.

- Pour parvenir à la densité demandé par le programme, le projet fait le choix de densifier la façade Sud, en exploitant la hauteur d'immeuble autorisée par la réglementation urbaine. De plus la volonté de densifier cette façade Sud par un volume haut répondant à la hauteur de l'immeuble du 48 rue Charles Tillon, permet une recomposition de la voie publique menant au cimetière.

- Enfin un travail sur l'oblique vient recomposer la façade de notre projet sur la rue Charles Tillon. Ainsi pour créer et assurer la transition entre la hauteur nécessaire à notre projet et les immeubles existants (au n° 52), la façade Ouest du projet est « coupée » pour un pan biais en continuité de la toiture existante sur l'immeuble mitoyen.

Notre projet est ainsi toujours dans l'affirmation de son identité propre par l'autonomie de son organisation, de son fonctionnement et de son orientation, tout en développant un travail de composition de sa volumétrie qui vient sans cesse jouer avec celle des immeubles mitoyens.

- Description architecturale du projet.

Dans sa disposition, notre projet s'est organisé autour des intentions fonctionnelles suivantes :

- La proposition de logements généreux et ouverts sur l'extérieur par des terrasses ou des balcons. Ainsi tous nos logements (à l'exception d'un studio) ont accès à au moins un espaces extérieurs.
- La double orientation des logements. Organisée autour de la cour que nous avons libérée

au Nord-Est, le projet propose une double exposition entre rues et cour.

- L'éclairage naturel des circulations communes implantées sur la façade Nord, dans l'angle du projet. Notre projet veille ainsi à proposer des distributions confortables.
- La superposition des typologies de logements semblables, ainsi qu'à l'aplomb des réseaux fluides.
- La différenciation de l'accès au local d'activité et des logements. Afin de valoriser le statut de la façade sur l'avenue du cimetière, l'accès piétons au logement est installé sur cette façade.

L'écriture architecturale retenue pour la réalisation de cette opération s'inscrit en continuité du travail entrepris pour la composition des volumes sur l'opposition entre l'affirmation d'une identité propre et la suture nécessaire à la séquence préexistante.

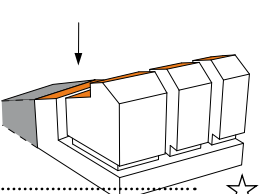
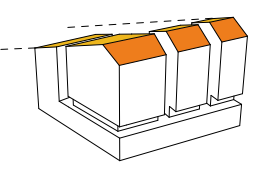
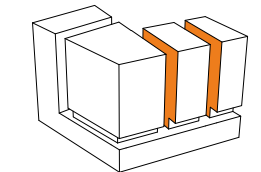
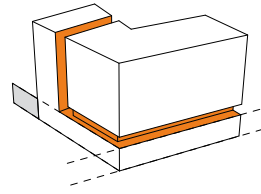
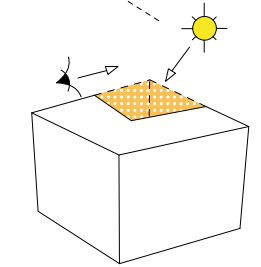
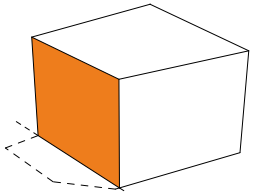
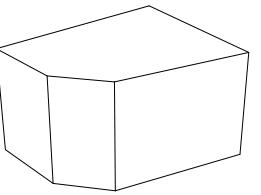
Ce dispositif de transition s'organise à partir de l'articulation de deux éléments :

- En façade Sud, la réalisation de loggias en ossature métallique compatible avec la réalisation d'un projet en structure bois. Ces loggias sont le support de brise-soleils, et de pare-vues. Cette façade se décompose ainsi en une succession de filtre qui vont jouer avec l'ensoleillement pour produire une perception du projet sans cesse renouvelée.

- Sur les façades en continuité des immeubles mitoyens, la réalisation d'un enduit structuré. Le calepinage de joints creux dans un enduit épais, et la variation sur les types de finitions seront utilisés pour apporter une singularité et une identité propre à la construction, tout en reprend la structure principale de l'identité des façades mitoyennes.

Pour accentuer sa singularité notre projet utilise des baies verticales sur une hauteur d'étage, avec allège vitrée. Un dispositif de volet pliant permet l'occultation de ces baies, en animant la façade au rythme des occupants de l'immeuble. Au cœur du projet, les façades intérieures reprendront l'écriture des façades Est : Ouest en introduisant un rythme régulier.

Ainsi le traitement des volumes et des façades s'attachera aussi à assurer la transition, et la réussite de l'implantation du projet dans son environnement.





VERSAILLES

"zinc sur Pierre"

Il s'agit du projet de rénovation et extension d'une maison de ville afin de créer une pièce supplémentaire à ce pavillon en meulière caractéristique de l'habitat individuel francilien.

Pour éviter l'effet mimétique, le projet joue franchement la carte de l'extension rapportée en proposant un volume simple, fonctionnel, et réalisée dans un matériau très tranché. Il s'affirme dans une volumétrie simple, mais exigeant dans sa mise en oeuvre. Ce choix volumétrique permet d'assurer à cette pièce supplémentaire son statut de pièces en plus, un "jardin d'hiver douillet".

Exigeant sur les performances thermiques de cette extension, le volume est volontairement mesuré dans ses ouvertures, et conserve une part de "pleins" assez importante pour conserver la matière nécessaire à l'isolation du bâtiment.

Comme toujours dans mes projets, les matériaux naturels sont mis en avant, ici le zinc et le bois en contraste avec la pierre du bâtiment existant.

MAITRISE D'OEUVRE : Augustin FAUCHEUR, Architecte Mandataire. DATE : 2009-2010 PROGRAMME Rénovation-Extension d'une maison de ville LIEU : Versailles MOA : MOA Privée BUDGET : 44 000 € HT SHON : 130 + 12 MISSION : Mission complète PLANNING : Livraison Décembre 2010

LOGEMENTS - RESIDENTIEL

	projet	maître d'ouvrage	mission	lieux	budget H.T	surface	date	maître d'oeuvre
H&E BBC minergie	Construction de 24 logements collectifs.	COOP IMMO	mission complète	MONTREUIL	4.0 M€	1 747 m²	Juillet 2012	A. FAUCHEUR
H&E BBC	Construction de 60 logements collectifs.	NACARAT / TERRALIA	mission complète	NOISY LE SEC	6.9 M€	4 150 m²	Juillet 2012	A. FAUCHEUR + GINKO
H&E BBC	Construction de 2 logements collectifs.	MOA PUBLIQUE	mission complète	Ivry sur Seine	0.3 M€	SHAB 133 m²	Septembre 2011	A. FAUCHEUR
HQE BBC	Conception-réalisation de 44 logements	IDF Habitat	mission complète	Valenton (94)	5.2 M€	3 400 m²	2011	A. FAUCHEUR CET Ingénierie entreprise générale : Outarex
H&E BBC	Construction de 16 logements collectifs en ossature bois	OPHLM Aubervilliers	concours	Aubervilliers	2.6 M€	1 613 m²	Janvier 2011	A. FAUCHEUR CHARPENTE CONCEPT
H&E BBC	Construction de 65 logements collectifs BBC	BOURGES HABITAT	Conception Réalisation	Bourges	5.9 M€	4 000 m²	Octobre 2010	A. FAUCHEUR SAM Architecture
H&E Thpe	Construction de 30 logements collectifs H&E + restructuration d'une maison de ville	OPAC AMIENS	lauréat du concours	Amiens	3,3 M€	2 400 m²	septembre 2009	A. FAUCHEUR BET : SINCOBA
H&E BBC	Construction de 20 logements collectifs H&E	OPIEVOY	mission complète	Bernes-sur-Oise	2,2 M€	1 500 m²	PC en cours d'instruction	A. FAUCHEUR BET : ARCADIS
H&E ThpeEnR	Construction de 52 logements collectif H&E	TOIT & JOIE	concours	Saint-Michel-sur-Orge	6,9 M€	3 950 m²	Juin 2009	A. FAUCHEUR BET : SICONBA
H&E ThpeEnR	Construction de 35 logements collectifs H&E	IDF HABITAT	mission complète	Champigny-sur-Marne	4,3 M€	2 800 m²	PC - Décembre 2009 Etude en cours	A. FAUCHEUR BET : SIBAT
plan climat	Construction de 12 logements collectifs	SIEMP	concours	Paris (19°)	1,7 M€	800 m²	Décembre 2008	A. FAUCHEUR BET : ARCADIS
H&E Thpe	Construction de 18 logements collectifs et 12 logements étudiants H&E	VERSAILLES HABITAT	concours	Versailles (78)	3,5 M€	1900m²	Octobre 2008	A FAUCHEUR BET : SINCOBA HQE : HACSE
H&E Thpe	Reconversion d'une résidence sociale en foyer étudiants	MAAT CONSEIL	esquisse	Aix en Provence (13)	3.3 M€	2 300 m²	2008	A. FAUCHEUR
H&E Hpe	Construction de 10 logements individuels H&E	Versailles-Habitat OPAC	opération abandonnée en phase APD	Versailles (78)	1.2 M€	900 m²	2008 opération abandonnée	A. FAUCHEUR BET ARGIL + EPI
H&E Hpe	Construction de 35 logements H&E	RIVP	chef de projet concours	Paris (14°)	4.7 M€	3 524 m²	Décembre 2007	Atelier PHILEAS (PLAN 01)
H&E Hpe	Construction de 31 logements H&E	SIEMP	chef de Projet concours	Paris (18°)	3.8 M€	3 000 m²	Avril 2007	KOZ Architectes (PLAN 01)
	Maison de vacances	Privé	mission complète	Le Beausset (83)	300 000 €	180 m²	Etudes en cours	A. FAUCHEUR
	Extension et réhabilitation d'une maison	Privé	mission complète	Chaville (92)	185 000 €	120 m² + 85 m²	Livré Décembre 2006	A. FAUCHEUR
	Transformation d'un local en studio	Privé	mission complète	Viroflay (78)	55 000 €	40 m²	Livré Juillet 2006	A. FAUCHEUR

EQUIPEMENTS PUBLICS

	projet	maître d'ouvrage	mission	lieux	budget H.T	surface	date	maître d'oeuvre
plan climat	Construction d'un centre social associatif	VILLE DE PARIS	Mission complète	PARIS 13°	1 074 000€	450 m²	étude en cours	A. FAUCHEUR MUZ ARCHITECTURE BET : BCCB
HQE BBC	Construction d'un bâtiment administratif et socio éducatif	SIER - SIEP	concours	Friville Escarbotin (80)	0.7 M€	400 m²	Novembre 2008	A. FAUCHEUR BET : BCCB
	Construction du bâtiment des agents de sécurité de la RATP	RATP	concours	Bobigny (93)	0.8 M€	400 m²	Octobre 2008	A. FAUCHEUR BET : BCCB
	Rénovation - Extension du gymnase La Source	Ville de Versailles	faisabilité	Versailles (78)	0.8 M€	600 m²	Août 2008	A. FAUCHEUR BET : BCCB
	Extension de l'UCP de l'Etablissement Hospitalier de Ville Evrard	EPS Ville Evrard	concours	Neuilly sur Marne (93)	1.8 M€	950 m²	Mai 2008	A. FAUCHEUR BET : BCCB + ANDRIOT
	Extension de l'UCP du groupe scolaire Paul DOUMER	Ville du Perreux sur Marne	mission complète	Le Perreux sur Marne (94)	0.9 M€	450 m²	Livraison Juin 2008	A. FAUCHEUR BET : EPI + GSIR
	Réalisation du point info du congrès de l'UIA	Union Internationale des Architectes	concours	Turin (Italie)	0.3 M€	150 m²	Mai 2008	A. FAUCHEUR
niveau BBC	Création d'un cabinet médical	Cabinet Médical	permis construire	Verneuil-sur-Seine (78)	0.2 M€	90 m²	2008	A. FAUCHEUR
	Construction d'un gymnase	Brest Métropole	chef de Projet	Brest (29)	4.9 M€	3 800 m²	Septembre 2007	KOZ Architectes (PLAN 01)
	"Beach Lodge"	Arquitectum	concours d'idée	Chan-Chan Pérou	...	...	Janvier 2006	A. FAUCHEUR L. BOUTRAIS
	Une maison des cultures nouvelles	CIM-BETON	concours Projet cité	Lens (62)	...	...	Mars 2003	A. FAUCHEUR C. DUFLOS M. ROMAN
	Concours réalisation d'une pépinière d'entreprises	CCYV	chef de projet	Gonesse (95)	5.3 M€	4 000 m²	Avril 2006	Atelier PHILEAS (PLAN 01)
	Réalisation d'une pépinière d'entreprises	CC des Pays de France	chef de projet	Chaumontel (95)	4.3 M€	3 800 m²	2005	Atelier PHILEAS (PLAN 01)

SCOLAIRES ET PETITE-ENFANCE

	projet	maître d'ouvrage	mission	lieux	budget H.T	surface	date	maître d'oeuvre
plan climat	Construction d'une crèche de 47 places	SIEMP Mairie de Paris	Concours	Paris (19°)	1,9 M€	600 m²	Décembre 2008	A FAUCHEUR BET : ARCADIS
	Extension et réhabilitation d'un lycée technique	Région IDF	Chargé de la DET	Dammarie les lys (77)	5.3 M€	4 300 m²	Livré Juillet 2006	Atelier PHILEAS (PLAN 01)
	Concours du groupe scolaire des Docks	Ville de Saint Ouen	Chef de projet	Saint Ouen (93)	4.2 M€	4 000 m²	Février 2006	Atelier PHILEAS (PLAN 01)
	Construction du gymnase d'un groupe scolaire	Ville de Lipomo (Italie)	Concours	Lipomo (Italie)	6 M€	4 120 m²	Mai 2007	A. FAUCHEUR M. FACCHINELLI
	Aménagement des sanitaires de l'école Pierre Brosolette	Ville du Perreux sur Marne	Chef de projet	Le Perreux sur Marne (94)	0.2 M €	100 m²	Livré Juillet 2006	A. FAUCHEUR

ESPACESTRAVAIL - AMENAGEMENT

projet	maître d’ouvrage	mission	lieux	budget H.T	surface	date	maître d’oeuvre
Aménagement d’un hall d’accueil et d’un plateau de bureaux	MC-Habitat (OPAC de Chelles)	mission complète	Chelles (77)	200 000 €	140 m²	livraison septembre 2009	A. FAUCHEUR
Aménagement de plateaux de bureaux	MOE Privé	mission complète	Paris (14°)	450 000 €	750 m²	livraison mai 2008	A. FAUCHEUR
Aménagement d’un plateau de bureaux	MOE Privé	mission complète	Paris (17°)	180 000 €	255 m²	livraion décembre 2007	A. FAUCHEUR
Concours d’aménagement du bureau d’accueil de l’EAPB	EAPB	concours	Paris (19°)	...	...	mai 2002	A. FAUCHEUR C. DUFLOS

INFRASTRUCTURE - TRANSPORT

projet	maître d’ouvrage	mission	lieux	budget H.T	surface	date	maître d’oeuvre
plan climatConstruction d’un parking sous-sol 115 Places - Lot M6B2	PARIS HABITAT	mission complète	Paris (13°)	4.0 M€	3 000 m²	Etude en Cours	ARCADIS ESG (Mandataire) INGENI
HQE BBCConstruction d’une déchetterie	CODAH	Concours	Le Havre (76)	2.9 M€	Parcelle 12 000 m²	mai 2009	A FAUCHEUR ARCADIS ESG
Restructuration de 4 stations de métro	RATP	Chef de Projet	Paris	...	...	2003-2005	ARCADIS ESG / PHILEAS

AMO - FAISABILITES

projet	maître d’ouvrage	mission	lieux	budget H.T	surface	date	maître d’oeuvre
Restructuration du foyer LA MINIERE	ADOMA	faisabilité	Guyancourt (78)	--	5 500 m²	2009	A FAUCHEUR ANDRIOT
Restructuration du foyer JAURES	ADOMA	faisabilité	Paris (19°)	--	2 300 m²	2009	A FAUCHEUR SINCOBA
Restructuration du foyer DAR CET	ADOMA	faisabilité	Paris (17°)	--	1 400 m²	2009	A FAUCHEUR SINCOBA
Extension d’un EPS existant par 2 unités d’hospitalisation complète	Etablissement Public de Santé Ville Evrard (93)	faisabilité	Aubervilliers (93)	--	9 000 m²	2010	A. FAUCHEUR SAM Architecte
Implantation de 4 unités d’hospitalisation complète	Etablissement Public de Santé Ville Evrard (93)	faisabilité	Montreuil (93)	--	10 000 m²	2010	A. FAUCHEUR SAM Architecte
Création d’un centre de consultation et d’une hospitalisation de jour	Etablissement Public de Santé Ville Evrard (93)	faisabilité	Noisy le Sec (93)	--	3 000 m²	2010	A. FAUCHEUR SAM Architecte
Faisabilité pour l’implantation de la Cité internationale de la TAPISSERIE et de l’ART TISSE	Syndicat Mixte de la Cité	faisabilité	Aubusson (23)	--	4 500 m²	2010	A FAUCHEUR

AMENAGEMENTS URBAINS

projet	maître d’ouvrage	mission	lieux	budget H.T	surface	date	maître d’oeuvre
H&E ThpeEnRRestructuration d’un coeur d’îlot - Construction de 35 logements H&E	IDF HABITAT	Complète	Champigny sur Marne (94)	4,3 M €	4 600 m²	PC - décembre 2009	A. FAUCHEUR BET : SIBAT
“Habiter en Somme” - conception d’un éco-quartier rural	CAUE 80	Concours	Somme (80)	...	...	Septembre 2007	A. FAUCHEUR
“Paysage à tous les étages”	Europar 7	Concours	Nanterre (92)	...	...	Juin 2003	A. FAUCHEUR J.I DEL ORO L. TEQUI - B. VERNIOL
“Hyper-lieu // Micro-liens”	Europar 8	Concours	Hénin Carvin (62)	...	...	Septembre 2005	A. FAUCHEUR C. DUFLOS
“Résistance // Québec”	Ville de Québec	Concours	Québec	...	...	Avril 2004	A. FAUCHEUR B. SCHNEIDER

**AUGUSTIN
FAUCHEUR
ARCHITECTURE
URBANISME**

12 rue Burnouf
75019 PARIS
Tél : 01.47.70.13.60
Fax : 01.82.83.39.71
contact@augustinfaucheur.com
www.augustinfaucheur.com